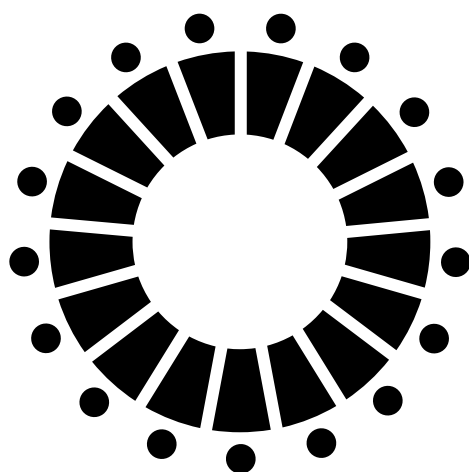




UNITED NATIONS
CAMEROON



PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN 2022-2026



**LEAVE
NO ONE
BEHIND**



@UN_Cameroon



@UNinCameroon



uncameroon



cameroon.un.org

Coordonnateur résident : Matthias Zana Naab

Cheffe d'équipe du bureau du Coordonnateur Résident : Sophie Lesselin

Chargé de la gestion des données, du suivi et de la communication de rapports sur les résultats : Jean-Claude Mebenga

Chargé de l'information publique et des partenariats / Mise en page et design graphique : Emanuel Foukou

Photo de couverture : UNICEF/Salomon Beguel

Crédit photo : UNFPA, PAM, VNU, FAO, PNUD, UNICEF, UNRCO



PLAN-CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN 2022-2026

Table des matières

DÉCLARATION COMMUNE ET PAGE DE SIGNATURE	2
LISTE DE SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RESUMÉ EXECUTIF	7



CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2030

1.1. CONTEXTE NATIONAL	12
1.2. VISION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
1.3. PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
1.4. LACUNES ET DIFFICULTES	17



CHAPITRE 2 : SOUTIEN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AU PROGRAMME 2030

2.1. THÉORIE DU CHANGEMENT	20
2.2. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	23
2.3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	25
2.4. RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE ET PARTENARIATS	27
2.5. SYNERGIES ENTRE LES RÉALISATIONS DU PLAN CADRE	47
2.6. DURABILITÉ	48
2.7. AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE PAYS	49



CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

3.1. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES	52
3.2. PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS	53
3.3. STRATÉGIE RELATIVE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	53
3.4. GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE GESTION	53
3.5. FINANCEMENT DU PLAN-CADRE	56
3.6. DIVERS : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION	57



CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

4.1. PLAN DE SUIVI	60
4.2. PLAN D'ÉVALUATION	62

Annexe 1 : Matrice des résultats du Plan-cadre de Coopération 2022-2026	63
Annexe 2 : Annexe juridique du Plan-cadre de coopération - Cameroun	81
Annexe 3 : Annexe concernant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)	83
Annexe 4 : Cadre des ressources estimées du Plan-cadre 2022-2026 au Cameroun	86





Déclaration commune et page de signature

Dans sa résolution 72/279 du 31 mai 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable étaient les principaux instruments permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Gouvernement de la République du Cameroun et les agences, fonds et programmes du système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour la réalisation des objectifs contenus dans le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pendant la période 2022-2026.

Ce Plan-cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du Gouvernement du Cameroun inscrites dans sa Stratégie nationale de développement 2020-2030. Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents pays des diverses entités du système des Nations Unies opérant au Cameroun, ainsi qu'à travers le développement des plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes.

Le système des Nations Unies au Cameroun réaffirme son engagement à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le Gouvernement du Cameroun en vue d'accélérer les transformations structurelles économiques permettant d'atteindre une économie diversifiée, innovante, inclusive, verte et compétitive, porteuse d'opportunités d'emplois décents accrues ; le développement du capital humain et social ; la gouvernance pour une société participative ; la résilience environnementale.

Ce Plan-cadre de coopération résulte d'un processus d'élaboration conjointe entre le système des Nations Unies et le Gouvernement du Cameroun. Les Nations Unies veilleront à ce que les meilleures conditions soient créées en vue de renforcer l'implication et la participation des toutes les structures nationales engagées dans les activités du Plan-cadre à travers les groupes de résultats, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de pilotage de ce cadre de coopération.

Par les signatures ci-dessous, le Gouvernement du Cameroun et le système des Nations Unies au Cameroun approuvent ce Plan-cadre de coopération pour le développement durable comme base de la coopération entre les deux entités pour la période 2022-2026.

Alamine Ousmane Mey

Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire de la République du Cameroun

Matthias Zana Naab

Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Cameroun

Antonio Maria Afonso Pedro

Directeur
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale
de la Commission économique des Nations
Unies pour l'Afrique
CEA/BSR-AC

Athman Mravili

Représentant résident
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
FAO

Emime Ndiokubwayo

Représentante et Directrice a.i. du
Hub Afrique centrale
Fonds international de
développement agricole
FIDA

Louis-Marie Bouaka

Représentant régional de la Haut-Com-
missariat des Nations Unies aux Droits de
l'Homme et Directeur du Centre des Nations
Unies pour les droits de l'Homme et la dé-
mocratie en Afrique Centrale
HCDH

Olivier Guillaume Beer

Représentant
Haut-commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés
HCR

Patrich Phyllisia Dinnall

Responsable de bureau a.i.
Organisation internationale pour
les migrations
OIM

Lassina Traore

Directeur a.i. de l'équipe d'appui technique
au travail décent pour l'Afrique centrale et du
Bureau de pays pour le Cameroun, la Guinée
équatoriale et le Sao Tomé-et-Principe
Organisation internationale du travail
OIT

Phanuel Habimama

Représentant résident
Organisation mondiale de la santé
OMS

Hind Jalal

Représentante a.i.
Entité des Nations Unies pour l'égalité des
sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Femmes

Oumar Sylla

Directeur par intérim,
Bureau régional pour l'Afrique
ONU-Habitat

Amado Philip de Andrés

Directeur régional
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
et du Centre
Office des Nations unies contre la drogue
et le crime
ONUDC

Raymond Tavares

Représentant résident
Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel
ONUDI

Savina Claudia Ammassari

Directrice pays
Programme commun des Nations Unies
sur le VIH/Sida
ONUSIDA

Ndoho Wanja Kaaria

Directrice pays
Programme alimentaire mondial
PAM

Jean Luc Stalon

Représentant résident
Programme des Nations Unies
pour le développement
PNUD

Angèle Luh-Sy

Chef de bureau sous régional pour
l'Afrique de l'Ouest et centrale
Programme des Nations Unies
pour l'environnement
PNUE

Jean-Jacques Massima-Landji

Représentant pour l'Afrique centrale
et Madagascar
Union internationale des télécommunications
UIT

Salah Khaled

Directeur du bureau régional pour
l'Afrique centrale
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO

Siti Batoul Ousseini

Représentante résidente
Fonds des Nations Unies pour
la population
UNFPA

Jacques Boyer

Représentant résident
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICEF

Maria Silvia Gallo

Chargée de programme sénior
Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets
UNOPS

Abdoulaye Seck

Directeur pays pour le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, et la République du Congo
Banque mondiale

La Banque mondiale soutiendra les domaines prioritaires du Plan-cadre qui sont en cohérence avec l'engagement stratégique de la Banque mondiale tel que convenu avec le Gouvernement du Cameroun et déploiera tous ses efforts pour assurer la coordination de l'aide et l'efficacité du développement.

Liste de sigles et abréviations

ALVF	Association de lutte contre les violences faites aux femmes
BIT	Bureau international du travail
BUCREP	Bureau central des recensements et des études de population
BUNEC	Bureau national de l'état civil
CAMYOSOP	Cameroon Youths and Students Forum for Peace
CDH	Conseil des droits de l'Homme
CDHC	Commission des droits de l'Homme du Cameroun
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEA/BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CH	Cadre harmonisé (pour l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle aigue)
CILSS	Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel
CND	Conseil national de la décentralisation
CNLS	Comité national de lutte contre le Sida
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CSAG	Groupe consultatif des organisations de la société civile sur le genre
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
DPC	Direction de la protection civile (du Ministère de l'administration territoriale)
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EDS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
ENSAN	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière d'Afrique
FEWSNET	Réseau de système d'alerte précoce de la faim (Famine Early Warning Systems Network)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNE	Fonds national de l'emploi
GFAC	Groupement des femmes d'affaires du Cameroun
GICAM	Groupement inter-patronal du Cameroun
GTOG	Groupe de travail des organisations de la société civile sur le genre et les politiques publiques
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (Harmonized Approach for Cash Transfer)
HCDH	Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INS	Institut national de la statistique
MAPS	Intégration, Accélération et le Soutien des Politiques (Mainstreaming, Acceleration and Policy Support)
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINAS	Ministère des affaires sociales
MINAT	Ministère de l'administration territoriale
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINDDEVEL	Ministère de la décentralisation et du développement local
MINEDUB	Ministère de l'éducation de base
MINEE	Ministère de l'eau et de l'énergie
MINEFOP	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINEPIA	Ministère de l'élevage, des pêches et industries animales
MINESEC	Ministère de l'éducation secondaire
MINESUP	Ministère de l'enseignement supérieur
MINFI	Ministère des finances

MINFOF	Ministère des forêts et de la faune
MINFOPRA	Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative
MINJEC	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MINJUSTICE	Ministère de la justice
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
MINPOSTEL	Ministère des postes et télécommunication
MINPROFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
MINSANTE	Ministère de la santé publique
MINTSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale
NTPC	Programme national de contrôle de la tuberculose (National Tuberculosis Control Programme)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PDI	Personne déplacée interne
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises et industries
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNV	Programme national de volontariat
PS	Priorité stratégique (du Plan-cadre de coopération)
PSEA	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Prevention of, and Response to, Sexual Exploitation and Abuse)
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SND30	Stratégie nationale de développement 2020-2030
SNU	Système des Nations Unies
SPM	Services du Premier Ministre (de la République du Cameroun)
TPE	Très petites entreprises
TPME	Très petites, petites et moyennes entreprises
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDCO	Bureau de la coordination des activités de développement (United Nations Development Coordination Office)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (United Nations Population Fund)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund)
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRCO	Bureau du Coordonnateur résident
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquis
VNU	Volontaire des Nations Unies

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est le principal instrument à travers lequel le Gouvernement du Cameroun et le système des Nations Unies (SNU) coopéreront durant la période 2022-2026 pour la mise en œuvre des priorités nationales et la contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Le Gouvernement s'est doté d'une « Vision 2035 » dans laquelle il ambitionne de transformer le Cameroun en un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Cette vision a été opérationnalisée, durant la période 2010 à 2019, à travers le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et a permis un relèvement substantiel du sentier de croissance qui est passé de 3% durant la période précédente à 4,5% pendant la période 2010-2019. Les inégalités se sont toutefois accentuées durant cette même période.

La deuxième phase de mise en œuvre de la Vision 2035 se fera à travers **la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30)** dont le Gouvernement du Cameroun vient de se doter. La SND30 s'articule autour de quatre piliers à savoir :

- **La transformation structurelle de l'économie ;**
- **Le développement du capital humain et du bien-être ;**
- **La promotion de l'emploi et insertion ;**
- **La gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.**

Le Plan-cadre de coopération vise à faire du Cameroun une terre d'opportunités, d'engagement citoyen, et de bien-être des populations. Pour ce faire le Plan-cadre prévoit quatre priorités stratégiques (PS), à savoir :



Une croissance inclusive et durable ;



Un développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ;



Un appui institutionnel et une participation citoyenne ;



Une durabilité environnementale et une gestion efficace des risques climatiques et des catastrophes, qui sont alignées sur les piliers de la SND30.

L'atteinte des résultats au niveau de ces priorités stratégiques repose sur les réalisations du Plan-cadre telles que présentées en détail dans les sections 2.1 à 2.4 du chapitre 2 portant l'appui du système des Nations Unies à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 au Cameroun.

***Faire du Cameroun une terre d'opportunités,
d'engagement citoyen, et de bien-être des populations***



Le SNU et le Gouvernement du Cameroun collaboreront pour adresser les lacunes et difficultés qui limitent l'accès équitable, inclusif et durable des populations aux opportunités d'amélioration de leur bien-être socio-économique, à l'utilisation des services sociaux de base de santé, nutrition, éducation et protection sociale, à une vie dans un environnement sain, ainsi qu'à la pleine jouissance de leurs droits et l'amélioration de leurs capacités de résilience.

Le SNU, en coopération avec le Gouvernement, mettra un accent dans ce Plan-cadre sur le renforcement des capacités des populations en tant que « détenteurs de droits », de celles des institutions publiques et privées « porteuses d'obligations », ainsi que celles des mécanismes de coordination et de gouvernance, des institutions productrices et utilisatrices des données de qualité désagrégées pour le suivi, l'évaluation et la reddition des comptes sur les progrès vers la réalisation des ODD. Le SNU établira des partenariats plus larges avec le secteur privé, la société civile, les organisations à base communautaire, les organisations bilatérales et multilatérales, les fondations et fonds mondiaux, les institutions de formation et de recherche dans les domaines de la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement et la paix, en vue d'assurer les résultats stratégiques du cadre de coopération.

Le SNU sera guidé par ses six principes fondamentaux de programmation : ne laisser personne pour compte ; droits humains et dignité pour tous ; égalité des sexes et autonomisation des femmes ; résilience ; durabilité ; redevabilité.

Le SNU, le Gouvernement et leurs partenaires vont renforcer les synergies entre l'assistance humanitaire, le soutien au développement durable et la consolidation de la paix dans l'approche nexus humanitaire-développement-paix.

L'atteinte des résultats stratégiques du Plan-cadre de coopération est subordonnée à la confirmation de certaines hypothèses, en particulier le caractère propice du climat des affaires au développement de l'entrepreneuriat et le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées. Cependant, des risques sont entrevus, surtout ceux liés à la persistance de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'autres épidémies, ainsi qu'à la situation sécuritaire et humanitaire. Le SNU, en coopération avec le Gouvernement, travaillera à mitiger ces risques.

Toutes les réalisations 1, 2.1, 2.2, 3 et 4 du Plan-cadre interagiront les unes avec les autres pour permettre d'atteindre des résultats collectifs en vue d'optimiser l'impact sur les populations bénéficiaires. En effet, toutes ces réalisations sont basées sur les mêmes populations cibles que sont les populations vulnérables, les jeunes, les femmes, les rapatriés, les réfugiés et les déplacés, ainsi que les groupes socialement vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap.

Des synergies entre le Plan-cadre de coopération, le Plan de réponse humanitaire, et les plans de consolidation de la paix seront établies, et le Plan-cadre viendra appuyer d'autres programmes existants au niveau régional, à l'instar de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram de l'Union africaine, des programmes transfrontaliers, en particulier autour des déplacements forcés, et des opérations d'urgence régionales.

Le système des Nations Unies au Cameroun est engagé à exploiter ses avantages comparatifs et à travailler conjointement et plus efficacement avec le Gouvernement et tous les acteurs non-étatiques afin d'atteindre les objectifs du Plan-cadre.

Ces avantages comparatifs incluent entre autres (i) son positionnement comme un acteur clé d'appui-conseil pour la promotion et le soutien à la réalisation des ODD ; (ii) son approche de développement centrée sur les personnes, surtout les groupes vulnérables, et basée sur des principes de programmation clés ; (iii) sa capacité à mobiliser une expertise technique de qualité et variée utile au renforcement des capacités nationales ; (iv) la possibilité de combiner une réponse humanitaire au soutien au développement durable et à la consolidation de la paix, dans le respect des principes humanitaires, selon l'approche nexus humanitaire-développement-paix.

L'équipe de pays de Nations Unies au Cameroun sera en charge de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération sous la direction du Coordonnateur résident et selon l'approche « unis dans l'action ». Le cas échéant, les agences du SNU ajusteront leurs capacités pour répondre aux besoins identifiés dans le Plan-cadre. Afin d'assurer la coordination et la cohérence, la mise en œuvre du Plan-cadre se fera à travers les programmes pays des agences et les plans de travail conjoints desquels dériveront des programmes conjoints.

Des organes de gouvernance, existants ou à mettre en place, œuvreront pour assurer la supervision, la coordination, le suivi et évaluation, et le rapportage. Au niveau stratégique, un Comité de pilotage conjoint, co-présidé par le Coordonnateur résident et le Ministre en charge de la planification, se chargera de la coordination de la mise en œuvre du Plan-cadre, en s'appuyant sur d'autres organes de gouvernance à l'instar de l'équipe pays des Nations Unies, de l'équipe de gestion de programme, des groupes de résultats et du groupe de suivi et évaluation.

« Unis dans l'action »

Le Plan-cadre de coopération est le fruit d'une collaboration très constructive entre le système des Nations Unies et le Gouvernement du Cameroun incluant tous les ministères sectoriels concernés. Les priorités du Plan-cadre sont alignées sur la Stratégie nationale de développement et ont été définies avec le Gouvernement. La théorie du changement a été élaborée lors d'un atelier impliquant les ministères concernés et des sous-groupes de travail conjoint, issus de cet atelier, ont poursuivi la finalisation de chaque priorité stratégique. La société civile, y compris des associations de personnes vulnérables et laissées pour compte, a été consultée sur les enjeux stratégiques au Cameroun lors d'un atelier en juillet 2020. L'ébauche du Plan-cadre a été discutée avec les partenaires techniques et financiers lors d'une session du Comité multipartenaires en décembre 2020, puis au cours d'une session dédiée avec la Délégation de l'Union européenne en février 2021. Enfin, l'ensemble des parties prenantes (partenaires, Gouvernement, Parlement, société civile, et secteur privé) a été convié à un atelier de revue en mars 2021.



ERJ 135



1

CHAPITRE

PROGRÈS ACCOMPLIS
PAR LE PAYS VERS
LA RÉALISATION DU
PROGRAMME 2030

1.1. CONTEXTE NATIONAL

La République du Cameroun est située au creux du golfe de Guinée, légèrement au-dessus de l'Équateur, et s'étend du lac Tchad à la côte atlantique. Le pays partage ses frontières avec la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Tchad. Deux des régions limitrophes avec le Nigéria (Nord-Ouest et Sud-Ouest) sont anglophones, le reste du pays est francophone.

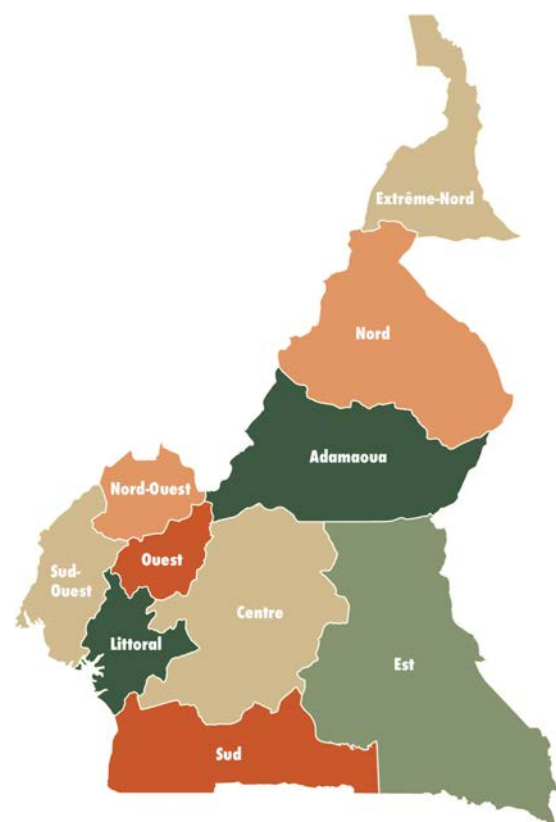
Selon les projections du Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP), la population du Cameroun est estimée à 25 millions d'habitants au 1^{er} juillet 2020 contre 17,4 millions en 2005, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,4%. Les jeunes âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43% et les femmes environ 51% de la population totale. Le Cameroun reste confronté à une urbanisation rapide et peu maîtrisée avec un taux d'urbanisation de l'ordre de 53,2% en 2020 et qui pourrait atteindre 63,2% d'ici à 2035.

Le Cameroun occupe une position géostratégique au sein de l'Afrique centrale. Son accès à la côte Atlantique en fait un transit essentiel pour les pays enclavés tels que le Tchad et la République centrafricaine. Grenier agricole de la sous-région, le pays est le principal contributeur des échanges intracommunautaires de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Au plan politique et sécuritaire, le Cameroun contribue aux mécanismes de gestion des crises dans la sous-région.

Des progrès économiques ont été notés, mais la pauvreté est encore pesante. Pays à revenu intermédiaire inférieur, le Cameroun est richement doté en ressources naturelles et jouit d'un immense potentiel touristique et hydroélectrique. Au cours de la période 2010-2019, la trajectoire de la croissance économique du Cameroun a été satisfaisante avec une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) de plus de 4,5% et une inflation faible¹. Le pays a atteint un certain niveau de diversification économique bien que toujours vulnérable aux chocs extérieurs. En dépit de cette croissance soutenue, les progrès économiques du Cameroun ne se sont pas traduits par une réduction significative de la pauvreté. En effet, entre 2007 et 2014, le nombre de pauvres a augmenté de plus de 13% bien que le taux de pauvreté ait baissé de 39,9% à 37,5% à l'échelle nationale, avec des pics régionaux de plus de 70%.

Les principaux défis qui entravent la croissance camerounaise sont:

- Une faible industrialisation ;
- Un climat défavorable de l'environnement des affaires ;
- Un rendement limité des sociétés ouvertes ;
- Les perturbations de la production et du commerce dues à l'insécurité persistante qui touche plusieurs régions du pays.



90% du marché du travail camerounais est informel et la majeure partie de la population en âge de travailler est constituée de travailleurs indépendants. Les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) emploient respectivement à peine 9% et 29% de la population active. Le secteur primaire (principalement l'agriculture) emploie encore 62% de la population active, dont 80% de femmes. Une transformation économique drastique sera nécessaire pour permettre au Cameroun de sortir de la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur pour être un pays émergent.

Des progrès dans le développement humain sont à relever, cependant le niveau de capital humain de qualité et inclusif pour la Vision 2035 n'est pas encore atteint. En effet, on relève une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique dans les zones touchées par les conflits et les chocs climatiques.

Cette insécurité alimentaire s'est aggravée au cours des cinq dernières années avec une disparité régionale². Les communautés rurales, y compris les personnes en situation de déplacement forcé, sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (22,2% d'insécurité alimentaire et 1,4% d'insécurité alimentaire sévère) que les ménages situés dans les régions urbaines, telles que Yaoundé ou Douala (10%)³. De plus, on note le faible accès à l'eau potable, l'insuffisance des installations sanitaires et des soins de santé, ainsi que les mauvaises pratiques d'hygiène.

Néanmoins, grâce aux efforts entrepris dans le domaine de la santé, la mortalité maternelle a connu une baisse de 782 à 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2011 et 2018 ; la prévalence du Virus d'immuno-déficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquis (VIH/Sida) est passée de 4,3% à 2,7% chez les adultes âgés de 15 à 49 ans, soit 3,4% chez les femmes et 1,9% parmi les hommes.

Le paludisme reste cependant la principale cause de mortalité (18%). En outre, au niveau social et malgré les efforts entrepris, les violences basées sur le genre sont encore observées dans tous les secteurs et les inégalités perdurent entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, et entre les régions, notamment dans l'accès à la santé, l'éducation et l'emploi. En raison de la pression démographique, la demande est de plus en plus forte dans tous les ordres d'enseignement. Dans l'enseignement de base, le taux brut de préscolarisation a progressé pour se situer à 36,8% en 2018. Dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement dans le cycle a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2017.



La mortalité maternelle a connu une baisse de 782 à 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2011 et 2018.

Dans l'enseignement secondaire, le taux d'admission en première année a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,4% en 2011 à 69,7% en 2016, avant de connaître une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,4% du fait de la crise sécuritaire que traverse certaines parties du pays notamment les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel enregistre une décroissance, de 22,2% en 2014 à 18,81% en 2017. Enfin, l'enseignement supérieur a connu une croissance significative depuis l'an 2000. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur général, les effectifs sont passés de 196 461 en 2010/2011 à 353 840 en 2016/2017. L'atteinte d'un niveau optimal de capital humain exigera des efforts portés vers un développement humain plus inclusif et plus égalitaire.

Au rang des facteurs de ces crises, on note les inégalités socio-économiques, notamment dans l'accès aux services de base ou la disponibilité des infrastructures, ou la centralisation d'un système de gouvernance marqué par une participation limitée des citoyens à la prise de décision, surtout au niveau local, et les violations flagrantes des droits humains.



Le paludisme reste cependant la principale cause de mortalité (18%).

Pour adresser efficacement ces facteurs, il est nécessaire que les efforts soient portés davantage sur la prise en compte des besoins des populations affectées par les crises sécuritaires et la prévention des chocs futurs. L'accélération de la décentralisation ainsi que la protection des droits humains, notamment la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, la protection des réfugiés et la lutte contre l'apatridie. La résolution de ces crises requiert également un renforcement de la coopération régionale au sein des cadres existants et approuvés par le Cameroun, tels que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram de l'Union africaine, instruments dont la mise en œuvre est appuyée par les Bureaux régionaux des Nations Unies pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Le renforcement de la gouvernance démocratique sera également nécessaire pour éradiquer ces crises.

Le Cameroun s'est résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique et la transition vers une gestion durable des ressources naturelles, mais les défis environnementaux demeurent. Les projections climatiques montrent une augmentation de la fréquence et de l'amplitude des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des tempêtes, des coulées de boue et de l'érosion des sols. Les émissions de gaz à effet de serre du pays devraient augmenter au cours des prochaines années. La déforestation et la dégradation anthropiques menacent l'existence des vastes et importantes forêts du Cameroun, puis la survie de divers écosystèmes naturels et les moyens de subsistance des populations forestières. Le lac Tchad est l'objet de tensions de nature environnementale et climatique entre les pays partageant ses ressources, à savoir le Cameroun, le Nigéria, le Niger et le Tchad.

Faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Il y a toujours des personnes à risque d'être laissées pour compte. Le Bilan commun de pays des Nations Unies a identifié plusieurs groupes à risque d'être laissés pour compte au Cameroun, y compris les habitants des zones rurales, les femmes et les ménages dirigés par des femmes, les pauvres, les chasseurs et cueilleurs autochtones, les personnes vivant avec un handicap, les filles, les garçons, les personnes âgées, les personnes déplacées, les réfugiés et les communautés d'accueil. Ces groupes vulnérables doivent être priorités.

La pandémie de la COVID-19, dont l'impact se fait ressentir et pourrait perdurer, exacerbe les vulnérabilités et agit comme multiplicateur des défis précédemment identifiés. Selon les récentes prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la croissance économique de 4% enregistrée entre 2018 et 2019 pourrait chuter à un taux négatif (-2,8%) en raison de la pandémie de la COVID-19. En outre, selon une étude récente des Nations Unies, intitulée « Évaluation des impacts de la COVID-19 sur l'économie, les secteurs productifs, les emplois et le marché du travail au Cameroun », la pandémie risque d'augmenter le taux d'inflation de 2 à 3,4% et le taux de chômage de 3,5 à 7,4% entre 2019 et 2020. En comparant le premier semestre 2019 avec celui de 2020, les exportations ont chuté de 27,6% et les importations de 21,4%. Ces bouleversements ont obligé le gouvernement à amender et réduire le budget 2020 de 11%.

L'enquête sur les effets socio-économiques de la COVID-19 réalisée en 2020 par l'Institut national de la statistique (INS) avec l'appui du SNU, révèle que pour pallier les effets néfastes de cette pandémie, 64,5% des entreprises ont réduit leurs heures de travail, 50,1% ont eu recours à la mise en chômage technique de certains employés, 45,3% ont procédé à la réduction des salaires et 58,2% ont revu leurs effectifs d'employés à la baisse. L'évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les moyens d'existence des réfugiés en milieu urbain menée par le HCR et ses partenaires révèle un appauvrissement significatif des réfugiés avec comme corollaire un recours aux mécanismes négatifs de survie. L'enquête du Système de suivi de la sécurité alimentaire de mars 2020 montre que la COVID-19 constitue un frein à la production agricole pour environ 42% des actifs agricoles, occasionne une augmentation des pertes post-récoltes (gaspillage alimentaire) de l'ordre de 17% et engendre une contraction des revenus et des moyens d'existence de l'ordre de 68%.



Le Gouvernement s'est doté d'une « Vision 2035 » dans laquelle il ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Pour réaliser cette vision, le Cameroun va devoir opérer en profondeur des transformations qui vont façonner les prochaines étapes de son développement durable et inclusif. Il s'agira, en résumé, des transformations portant sur une structuration plus viable de son économie, un développement humain inclusif et plus égalitaire, le renforcement de la gouvernance démocratique pour une société plus paisible et juste, une transition vers une gestion durable de l'environnement et des ressources.

1.2. VISION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2009, le Cameroun a élaboré ses orientations de développement. Elles sont présentées dans le document « Vision 2035 » qui guide la transformation du Cameroun en un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La Vision articule pour se faire quatre objectifs généraux :

-  Consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale ;
-  Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;
-  Atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires ;
-  Devenir un nouveau pays Industrialisé.

La Vision fixe également des cibles liées à la réalisation des ODD à savoir :

- La mise en place des conditions favorables à l'accumulation de la richesse nationale et une transformation structurelle indispensable à l'industrialisation contribueront, entre autres, à la réalisation des ODD 8 à 12 ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi apporteront à la réalisation des ODD 1 à 8 et l'ODD 10 ;
- Le renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et la gestion de l'environnement pour garantir la croissance économique et un développement social durable et inclusif, contribueront aux ODD 13, 14 et 15 ;
- L'amélioration de la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique va concourir à l'atteinte des ODD 16 et 17.

La réalisation de la Vision nécessitera l'exécution de plusieurs plans opérationnels dont le premier plan relatif au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) pour la période 2010-2019, (arrivé à terme en décembre 2019), était une étape cruciale vers la modernisation de l'économie et l'accélération de la croissance, car il a permis un relèvement substantiel du sentier de croissance de 3% sous la période du DSRP à 4,5% sous la période 2010-2019, une diminution significative de la pauvreté en milieu urbain passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, et une amélioration de certains indicateurs sociaux clés⁴. Cependant, les inégalités se sont accentuées durant cette période comme l'indique l'indice de Gini qui est passé de 39% en 2007 à 44% en 2014).

Sur 17 ODD, 9 posent des défis majeurs, selon le rapport sur l'indice et le tableau de bord des ODD en Afrique.

Dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre de la vision 2035, le Gouvernement a développé une nouvelle stratégie alignée sur les ODD pour la période 2020-2030 (SNDC 2020-2030). Elle s'articule autour de quatre piliers :

- Transformation structurelle de l'économie (développement industriel et services ; infrastructure productive) ;
- Développement du capital humain et du bien-être (éducation, formation et employabilité ; santé et nutrition ; protection sociale) ;
- Promotion de l'emploi et insertion économique (promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; développement des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'esprit d'entreprise ; renforcement de la gouvernance du marché du travail) ;
- Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État (politique, administrative, économique et financière, sociale et culturelle).

1.3. PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES ODD

Sur la base des leçons apprises des objectifs du Millénaire pour le développement et des principaux éléments du diagnostic de différents programmes de développement, les tendances actuelles illustrent les difficultés auxquelles fait face le Cameroun pour atteindre des cibles prioritaires des ODD d'ici à l'horizon 2030. Sur dix-sept ODD, neuf posent des défis majeurs. Selon le rapport sur l'indice et le tableau de bord des ODD en Afrique, le Cameroun a été classé 28ème sur 52 pays analysés en 2019 et appartient à un groupe de pays, qui « doivent veiller à tirer parti de leur croissance d'une manière qui réduit la pauvreté et favorise le bien-être humain, sans compromettre la durabilité environnementale ».

Le Cameroun a démontré son engagement en faveur du Programme 2030 et de la réalisation des ODD en menant, depuis 2015, un processus consultatif pour contextualiser et prioriser les ODD, avec l'appui technique du système des Nations Unies au Cameroun. Une analyse des progrès du pays vers la réalisation des ODD d'ici à 2030 révèle une image mitigée.

Le secteur numérique est en croissance avec une contribution de 5% au PIB.

Des progrès importants ont déjà été accomplis pour les ODD 1 et 2. L'effort du Gouvernement pour éradiquer la pauvreté continue à donner des résultats positifs. Si le taux de pauvreté enregistre une diminution significative en milieu urbain passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, le Gouvernement entend le ramener au niveau national de 37,5% à moins de 25% en 2030.

S'agissant des ODD 3, 4, et 5, une série d'initiatives gouvernementales soutenues et en expansion constante ont produit de solides progrès dans la prestation de services, les taux d'inscription et de couverture, et ont amélioré certains indicateurs tels que l'égalité des sexes, le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité maternelle qui est passé de 782 à 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2011 et 2018 et le taux de mortalité infanto-juvénile qui a baissé de 122 à 79 pour 1 000 naissances vivantes sur la même période⁵.

Les progrès du Cameroun vers les ODD 6, 7, 8, 9 et 11 ont également été globalement significatifs, grâce aux investissements du Gouvernement dans les infrastructures, la promotion des entreprises et l'urbanisation.

Pour l'ODD 9, le Cameroun a fait des progrès notables dans la poursuite d'une approche fondée sur l'innovation pour stimuler l'industrialisation et l'expansion des infrastructures. Le secteur numérique camerounais est en croissance avec une contribution de 5% au PIB et plus de 10 000 emplois directs créés en 2016.

Pour ce qui est de l'ODD 16, on peut noter que le Cameroun s'est engagé fermement dans la lutte contre la corruption. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour respecter les engagements en faveur de la promotion et de l'application des lois et des politiques non-discriminatoires pour le développement durable afin de prévenir et protéger les enfants et les femmes contre les violences, abus et exploitations ; promouvoir un processus décisionnel réactif, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux ; ainsi que l'accès du public à l'information et la protection des libertés fondamentales.

S'agissant des ODD 13 et 15, des progrès ont été réalisés dans le volet résilience et adaptation aux effets des changements climatiques, illustrés par la mise en œuvre d'actions aux niveaux central et local et le déploiement de capacités techniques et institutionnelles, au sein des ministères concernés. Il s'agit entre autres, de l'élaboration d'un plan d'action national sur la lutte contre la désertification, la création d'un cadre institutionnel habilitant pour la restauration des sols des terres dégradées des zones critiques, la mise en œuvre de la contribution prévue au plan national au titre de l'Accord de Paris sur le climat à travers l'opérationnalisation de l'Observatoire national sur les changements climatiques pour soutenir les services climatologiques, la mise en place d'un système de Mesures, déclaration et vérification concernant les émissions de gaz à effet de serre. L'engagement du pays dans la conservation de la biodiversité a été matérialisé par la mise en place d'outils intégrés destinés au suivi de l'état de la biodiversité et ses services pour informer les politiques stratégiques développement.

1.4. LACUNES ET DIFFICULTÉS

En dépit de progrès notables, le Cameroun continue de rencontrer des défis dans la réalisation de l'Agenda 2030. S'agissant de l'ODD 17, on constate encore une insuffisance des capacités (ressources financières et autres) du système statistique national à produire, analyser et utiliser les données nécessaires pour permettre le suivi de la situation des groupes de populations vulnérables et des inégalités aux niveaux national et régional. Ce manque de données rend difficile, voire impossible, l'analyse des tendances comme on peut le voir pour les ODD 8, 10, 12, 14, 15 et 16.

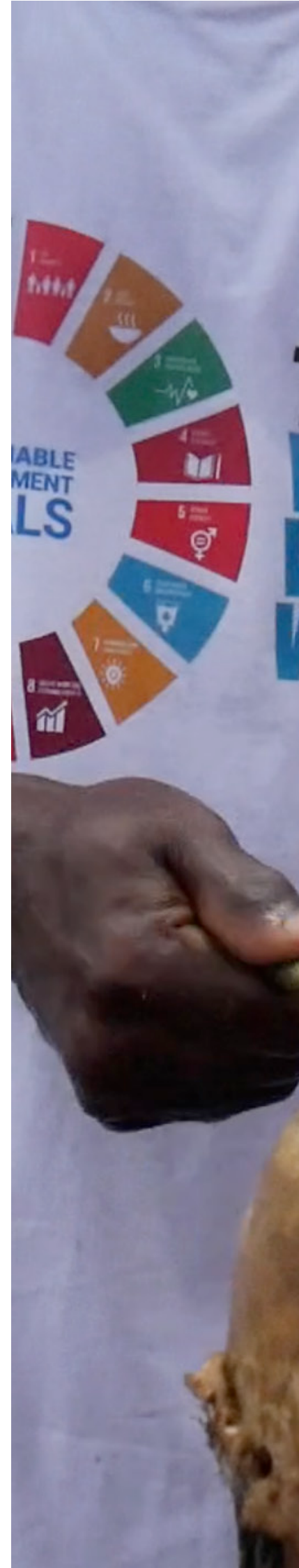
Cependant, on peut noter que la persistance des inégalités des sexes et des pesanteurs socio-culturelles limitent l'accès des femmes et des jeunes aux services sociaux de bases et aux opportunités. Une frange importante de la population des zones rurales est encore analphabète et ceci limite son accès à l'information, aux opportunités d'amélioration de ses conditions de vie et accroît sa vulnérabilité, avec le risque accru d'être laissées de côté.



Le manque de données rend difficile, voire impossible, l'analyse des ODD.

Concernant l'ODD 16, le Cameroun fait face à de multiples crises sécuritaires, socio-politiques et sanitaires qui obèrent les finances publiques et limitent la capacité du Gouvernement à réaliser les investissements nécessaires pour une offre adéquate des services sociaux de base de qualité notamment santé, éducation, emploi, infrastructures, eau et énergie. Ces crises accentuent la vulnérabilité des populations et réduisent leurs capacités de résilience et de jouissance de leurs droits.

Bien que disposant des ressources humaines qualifiées dans la planification du développement, la programmation des investissements, la gestion axée sur les résultats, la redevabilité nécessite encore d'être renforcée à travers un suivi et évaluation efficace des investissements. En effet, les mécanismes de suivi ou de coordination des stratégies nationales, programmes et projets nationaux de développement devraient fonctionner de façon optimale pour assurer cette redevabilité à travers la reddition des comptes.



**THE
WORLD
WE
WANT**





2

CHAPITRE

SOUTIEN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AU PROGRAMME 2030

2.1. THÉORIE DU CHANGEMENT

Le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement afin de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035. En alignement à la Vision 2035, le système des Nations Unies au Cameroun veut contribuer, à travers son Plan-cadre de coopération, à faire du Cameroun « une terre d'opportunités, d'engagement citoyen, et de bien-être des populations ».

La théorie du changement du Plan-cadre articule la voie pour arriver cette vision partagée en surmontant les principaux défis et en saisissant les opportunités identifiées dans le Bilan commun de pays. Répondant aux conclusions du Bilan commun, quatre priorités stratégiques ont été identifiées et concourent à l'accomplissement de la vision du système des Nations Unies :

1. Une croissance inclusive et durable grâce à une transformation structurelle et verte de l'économie avec une création d'emplois décents ;
2. Un développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ;
3. Un appui institutionnel et une participation citoyenne ;
4. Une durabilité environnementale et une gestion efficace des risques climatiques et des catastrophes.

Sous chacune de ces priorités, le Plan-cadre définit des réalisations (résultats escomptés) par, pour et au bénéfice des populations, y compris et surtout les jeunes porteurs d'innovation et de changement, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivant dans différentes zones agro-écologiques. Ces réalisations portent sur :

- Un accroissement d'opportunités dans une économie verte, diversifiée, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs ;
- Une utilisation équitable et durable des services sociaux de base en santé, éducation et formation professionnelle de qualité par davantage de populations ;

- Une réduction des écarts dans les indicateurs clés socio-économiques pour une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables y compris dans les contextes humanitaires ;
- Une contribution active à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et une pleine jouissance des droits humains ;
- Une vie dans un environnement plus sain et une gestion durable des ressources environnementales, y compris la biodiversité, et des populations plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques.

Pour effectivement contribuer à la réalisation de la vision du Plan-cadre de coopération, notamment des résultats intermédiaires à réaliser sur la trajectoire de changement vers un Cameroun « terre d'opportunités, d'engagement citoyen, et de bien-être des populations », le SNU au Cameroun va mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales, à savoir les capacités des populations à utiliser les services sociaux de la santé, l'éducation, la formation de façon optimale et à jouir pleinement de leurs droits, les capacités des institutions publiques et privées pour offrir aux populations des conditions favorables d'exercice de leurs droits et des services sociaux de base de qualité y compris l'emploi pour les jeunes et pour garantir un environnement vert et durable, les capacités des mécanismes de coordination et de gouvernance pour un environnement favorable à l'exercice des droits, et les capacités des institutions à produire et utiliser des données de qualité désagrégées pour le suivi et évaluation des progrès vers la réalisation des ODD.



A cette stratégie de renforcement des capacités s'ajoutent le plaidoyer et le dialogue politique et un partenariat plus étendu avec le secteur privé, les organisations de la société civile (OSC), les organisations multilatérales et les fondations, les fonds nationaux et fonds mondiaux dans les domaines de la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement et la paix en vue d'assurer les résultats stratégiques du cadre de coopération.

Le SNU sera guidé par six principes fondamentaux de programmation qui en assurent à la fois la cohérence et la pertinence dans le contexte spécifique du Cameroun :

- 1. Ne laisser personne pour compte** en identifiant et en atteignant ceux qui n'ont pas bénéficié de progrès importants sur les plans humain, social et économique, ou qui sont à risque ;
- 2. Droits humains et dignité pour tous**, qui a pour fondement normatif les normes et principes internationaux des droits humains et pour finalité opérationnelle la promotion et la protection de ces droits et le renforcement des capacités des « débiteurs d'obligations », pour qu'ils puissent honorer leurs obligations, que celles des « détenteurs de droits », pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits ;
- 3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes** qui est inscrite au cœur des programmes du SNU, pour favoriser la participation active et réelle des femmes et des hommes et donnent systématiquement des moyens d'agir aux femmes et aux filles ;

- 4. Résilience** visant les capacités des populations et institutions à faire face aux chocs, à se relever et à s'adapter aux changements ;
- 5. Durabilité** qui permet de préserver et de consolider les résultats obtenus en matière de développement en assurant la protection durable des ressources naturelles et culturelles et favoriser une croissance économique inclusive et soutenue ;
- 6. Redevabilité** mutuelle de l'équipe de pays du SNU et du Gouvernement pour les résultats escomptés de la mise en œuvre du Plan-cadre.

Le SNU et le Gouvernement travailleront dans le cadre de cette coopération en s'appuyant sur des accélérateurs identifiés lors des études MAPS (Intégration, accélération et le soutien des politiques) parmi lesquels figurent l'accroissement des dépenses de santé en général et de planification familiale en particulier, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de l'égalité des sexes en matière d'éducation et d'emploi, le développement des infrastructures, surtout les énergies renouvelables à petite échelle et le développement de l'agriculture, en particulier l'expansion du savoir-faire en agriculture durable.

*La théorie du changement du Plan-cadre articule la voie pour arriver à la **Vision 2035**.*

Le SNU, le Gouvernement et leurs partenaires vont renforcer les synergies entre l'assistance humanitaire, le soutien au développement durable et à la consolidation de la paix dans les régions affectées par les crises. L'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix s'effectuera dans des zones de convergence sur la base d'analyses conjointes, d'un ciblage basé sur la vulnérabilité, une planification stratégique commune cohérente visant à atteindre des résultats collectifs, et une priorisation commune au niveau communautaire. Compte tenu de l'impact des dynamiques transfrontalières, le SNU veillera à la complémentarité et à la synergie avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la Stratégie régionale de stabilisation des zones du bassin du lac Tchad.

L'atteinte des résultats stratégiques du Plan-cadre de coopération à différents niveaux et la réalisation de la vision est subordonnée à la confirmation des hypothèses suivantes :

- Le climat des affaires est propice au développement de l'entrepreneuriat ;
- Les mesures d'atténuation économiques des impacts de la COVID-19 sont équitables et efficaces ;
- Les allocations budgétaires aux secteurs sociaux (santé, nutrition, protection, éducation, eau et assainissement) répondent aux engagements régionaux et internationaux ;
- Le transfert des compétences, y compris les ressources aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) est effectif ;
- L'engagement des acteurs en faveur de l'adoption des normes sociales pour l'égalité des sexes est effectif ;
- L'engagement de toutes les parties prenantes dans l'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix dans les zones affectées par des chocs ;

- Les fonds publics et privés sont mobilisés en vue d'une planification efficace, y compris pour le secteur informel ;
- Les ressources (matérielles, financières, humaines, etc.) sont disponibles pour accompagner les programmes ;
- Le Fonds national pour l'environnement et le climat est mis en place ;
- La stratégie de financement de la SND30 est opérationnelle.

Cependant des risques sont entrevus et le SNU, en coopération avec le Gouvernement, travaillera à mitiger ces derniers, entre autres :

- L'enclavement des bassins de production qui empêcherait un bon écoulement des productions ;
- La persistance de la COVID-19 et d'autres épidémies ;
- La persistance des conflits et la détérioration de la situation sécuritaire ;
- La lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles, notamment celles ayant trait à la décentralisation ;
- La non-adhésion des communautés aux initiatives de développement ;
- La persistance des bouleversements climatiques ;
- La pression de la présence des réfugiés et des personnes déplacées internes sur les zones d'accueil.

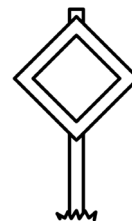
2.2. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les leçons apprises du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021 ont largement contribué à la rédaction du Bilan commun de pays qui est à la base du développement de ce Plan-cadre de coopération 2022-2026.

Les principaux défis identifiés au moment de la revue à mi-parcours du Plan-cadre 2018-2021 et du DSCE résident dans (i) les évolutions internes survenues, dont la plus marquante est la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) les mutations de l'environnement international tant sur le marché des matières premières que des enjeux géostratégiques ; (iii) les retards que le pays accuse déjà sur le sentier tracé pour son émergence et relevés par le Gouvernement dans son évaluation de la mise en œuvre du DSCE ; (iv) l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a frappé le monde et le Cameroun depuis mars 2020.

C'est ainsi que les analyses relèvent la nécessité pour le Cameroun d'opérer des ajustements en cours de route dans la planification pour le nouveau Plan-cadre de coopération. Plusieurs questions émergentes ont été identifiées lors de la revue à mi-parcours et prises en compte dans le Bilan commun de pays et transcrites dans les priorités stratégiques. On peut citer notamment les questions émergentes suivantes :

- **Converger les efforts de tous vers la prévention des conflits et à la consolidation de la paix** et de la cohésion sociale comme préalable du développement durable ;
- **Réduire les disparités régionales et renforcer l'inclusion sociale** : En ce qui concerne la dimension régionale de la pauvreté, les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest, et de l'Adamaoua se distinguent par des taux de pauvreté assez élevés. Le taux de pauvreté y est plus élevé que la moyenne nationale ;



- **Maintenir la contribution à la réponse humanitaire d'urgence** : Les besoins humanitaires au Cameroun n'ont jamais été aussi élevés. Environ 4,3 millions de personnes, soit une personne sur six, ont besoin d'une aide d'urgence, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2018 ;
- **Ne laisser personne pour compte** : Dans son rapport intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées », le Secrétaire général des Nations Unies a identifié « Ne laisser personne pour compte » comme une des responsabilités fondamentales. Cet engagement occupe une place centrale dans le Programme 2030 et nous investit tous d'une nouvelle mission, à savoir venir en aide en priorité aux victimes des crises et à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et de risque au Cameroun, de façon qu'elles puissent tirer parti du développement durable à long terme et y contribuer ;
- **Renforcer la collaboration et les synergies entre tous les acteurs selon l'approche du nexus « humanitaire-développement-paix »** : dépasser les clivages artificiels entre les acteurs intervenant dans l'assistance humanitaire, le développement durable et la consolidation de la paix, pour soutenir les populations ciblées, et avec une attention particulière portée aux plus vulnérables, dans la recherche de solutions adaptées aux problèmes complexes auxquels elles font face ;

- **Réaliser le dividende démographique** : Le dividende démographique renvoie à l'avantage économique qui résulte d'une hausse des personnes en âge de travailler par rapport aux personnes dépendantes. Le réaliser dépendra en grande partie d'un plus grand accès des jeunes, et particulièrement des jeunes filles et femmes, à une éducation et à une formation professionnelle et à des soins de qualité, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- **Accélérer la transformation structurelle de l'économie** : Malgré les relatives bonnes performances de ces dernières années, l'économie camerounaise reste insuffisamment diversifiée et dominée par le secteur primaire ;
- **Améliorer la bonne gouvernance et la redevabilité et accélérer le processus de décentralisation** ;
- **Intégrer la gestion des risques environnementaux et les changements climatiques dans les politiques publiques.**



En se référant au Bilan commun de pays et aux recommandations issues des consultations multipartites avec diverses parties prenantes, et tenant compte des avantages comparatifs des agences du système des Nations Unies, de l'évolution des conditions économiques, politiques, sociales et environnementales du Cameroun et sa position dans la région, le Gouvernement du Cameroun et le SNU ont identifié quatre priorités stratégiques pour le Plan-cadre de coopération. Ces quatre priorités stratégiques, qui sont alignées aux axes stratégiques de la SND30, sont :



A chacune de ces priorités stratégiques sont attachées des résultats escomptés au niveau des réalisations et au niveau des produits relatifs à chaque réalisation. Les priorités et les résultats escomptés de ce Plan-cadre de coopération sont catalytiques, intersectoriels et basés sur l'engagement et l'action multipartites.

2.3. RÉSULTATS ESComPTÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan-cadre de coopération permettra au Gouvernement du Cameroun et au SNU de mutualiser leurs efforts en vue d'atteindre les résultats traduits dans les réalisations ci-après :

Réalisation 1 :

D'ici à 2026, davantage de personnes, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes socialement et économiquement vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, bénéficient de façon équitable d'opportunités accrues, dans une économie verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs (ODD 1, 5, 8, 9, 10, 12, 17).

Réalisation 2.1 :

D'ici à 2026 davantage de personnes, par tranche d'âge, particulièrement les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI), utilisent des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable pour réaliser leur plein potentiel humain et accroître leur bien-être social et économique (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17).

Réalisation 2.2 :

D'ici à 2026, les écarts dans les indicateurs clés socio-économiques sont réduits, reflétant une plus grande égalité des sexes et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).

Réalisation 3 :

D'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, y compris les réfugiés et PDI, contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits (ODD 5, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17).

Réalisation 4 :

D'ici à 2026, les populations des différentes zones agro-écologiques, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivent dans un environnement plus sain, gèrent de manière durable les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques (ODD 5, 11, 13, 14, 15, 16, 17).

Les populations cibles de ces résultats attendus ou réalisations transparaissent dans leurs formulations et les indicateurs et leurs cibles sont contenus dans le cadre de résultats de ce Plan-cadre de coopération.

Ces réalisations escomptées sont liées aux priorités nationales relatives aux ODD contextualisés et jugés prioritaires par le Cameroun, et sur lesquelles les efforts communs du SNU et du Gouvernement seront concentrés. Le Bilan commun de pays et diverses recommandations des consultations nationales engagées dans le processus d'élaboration du Plan-cadre de coopération ont permis de mettre en exergue ces priorités nationales qui encadrent les domaines d'action du SNU au Cameroun.

Ces réalisations contribueront à accompagner le Cameroun vers l'accomplissement de sa vision de développement, à savoir « transformer le Cameroun en un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » et plus spécifiquement : « consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale ; réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires et devenir un nouveau pays industrialisé ».

Chacune de ces réalisations comporte sa théorie de changement et les types de partenariats nécessaires à l'obtention de cette réalisation ainsi que la manière dont le SNU renforcera les synergies des interventions pour contribuer à différents aspects du changement souhaité.

Dans les régions affectées par des chocs, des synergies entre les quatre résultats seront renforcées dans les municipalités sélectionnées comme zones de convergence pour l'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix.



2.4. RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE ET PARTENARIATS

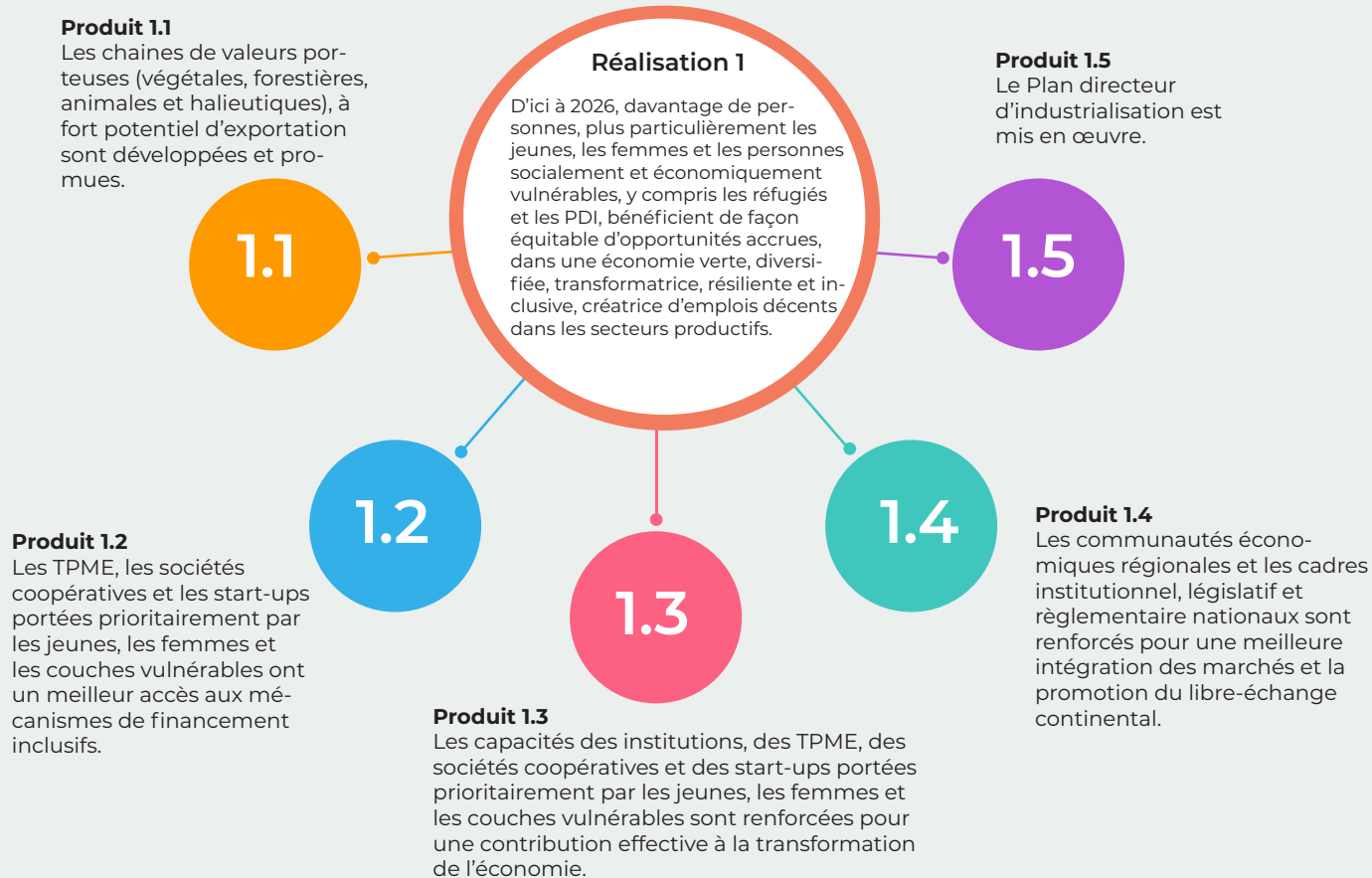
RÉALISATION 1 DU PLAN-CADRE : THÉORIE DU CHANGEMENT



Priorité stratégique 1 – Une croissance inclusive et durable grâce à une transformation, structurelle et verte de l'économie avec une création d'emplois décents (ODD 1, 5, 8, 9, 10, 12, 17).



Les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, incluant les personnes vivant avec un handicap, contribuent à la croissance verte et réalisent leur plein potentiel.



Risques



Stratégies



Hypothèses



Accélérateurs

Renforcement des processus institutionnels résultant d'une meilleure gouvernance ; renforcement de l'égalité des sexes en matière de l'éducation et d'emploi ; réinvestissement des infrastructures, surtout les énergies renouvelables à petite échelle ; développement de l'agriculture, en particulier l'expansion du savoir-faire en agriculture durable.



Stratégies :

La stratégie est de cibler les chaînes de valeurs qui (i) Utilisent des modes de production inclusifs et durables ; (ii) ont des effets multiplicateurs élevés comme accélérateur de la transformation structurelle ; (iii) sont portées par les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. Accès aux services financiers inclusifs et à faible risque, y compris en tirant parti des coopératives communales qui engagent la plupart des acteurs du secteur informel ; plaidoyer ; innovation technologique ; capacitation technique et développement des PME/PMI ; partenariat avec le secteur privé ; gestion de l'information et des connaissances ; partenariat avec les OSC ; approche inclusive des réfugiés et déplacés internes ; autonomisation des femmes et des jeunes ; ne laisser personne de côté ; protection des emplois dans les PME, et les travailleurs vulnérables de l'économie informelle ; adresser les inégalités basées sur le genre ; renforcement des systèmes de production statistiques ; tirer parti des solutions d'action climatique basées sur les approches écosystémiques et de l'énergie propre.



Risques :

Non-assainissement du climat des affaires ;
Enclavement des bassins de production ;
Persistance de la COVID-19 et d'autres pandémies ;
Persistance des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;
Lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles (décentralisation, etc.).



Hypothèses :

Le climat des affaires est propice au développement de l'entrepreneuriat ;
Les marchés locaux sont performants ;
Les institutions financières accompagnent le développement de la petite et de la microentreprise ;
La politique foncière est favorable au développement de l'agriculture ;
Les mesures d'atténuation économiques des impacts de la COVID-19 sont équitables et efficaces ;
Le taux de pénétration du numérique est favorable au développement des start-ups et optimise la gestion des systèmes d'information.

Contribution des autres réalisations à l'accomplissement de la réalisation 1

La réalisation 2.1 à travers l'utilisation des services de base surtout santé éducation permettra aux populations bénéficiaires de réaliser leur plein potentiel humain pour bien tirer bénéfice des opportunités d'emplois offertes ;

La réalisation 2.2 permettra de veiller à ce que ce l'accès aux opportunités créées soit de manière équitable tout en reflétant une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes l'inclusion socio-économique des réfugiés ;

La réalisation 3 assurera l'efficacité des politiques et la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal nécessaires pour créer des opportunités notamment d'emplois décents ;

La réalisation 4 permettra aux populations qui sont bénéficiaires des opportunités et emplois décents de vivre dans un environnement plus sain et durable avec les capacités de résilience aux chocs.

Partenariats pour la réalisation 1

Le système des Nations Unies à travers ses agences spécialisées, a une longue expérience d'accompagnement des États en matière de conseil appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement. La mise en œuvre de la présente réalisation fera appel à l'expertise des agences spécialisées en matière de transformation économique, notamment en ce qui concerne les défis relatifs à la croissance économique et à la répartition équitable des revenus à travers la création d'opportunités d'emploi décent. L'atteinte des résultats escomptés de la présente réalisation interpelle d'autres acteurs, notamment, les acteurs étatiques en matière de facilitation pour la réalisation des hypothèses relevées dans la théorie de changement.

Compte tenu des avantages comparatifs du SNU en matière de renforcement des capacités de mobilisation des ressources techniques et financières, il est tout aussi important d'innover en matière de partenariat. Le SNU développera des partenariats non-conventionnels au-delà des partenariats traditionnels (le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers) avec les acteurs comme le secteur privé, la société civile et les universités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'approche retenue pour l'élaboration de la stratégie nationale fut une approche en plusieurs étapes dont l'organisation de forum d'échange inclusif la participation de tous acteurs étatiques et non étatiques.

Les partenariats à mobiliser pour une collaboration avec le SNU en vue de l'obtention de cette réalisation 1 sont essentiellement issus du secteur privé à savoir les entreprises, y compris celles du secteur informel qui constituent le moteur de la croissance économique et qui sont pourvoyeuses d'opportunités d'emplois.

Par ailleurs, les organisations nationales, notamment les ONG œuvrant dans la protection de l'environnement, seront sollicitées pour veiller en collaboration avec le SNU à ce que les entreprises opèrent dans le cadre d'une économie verte et durable.

En outre, les organisations de la société civile et les syndicats de travailleurs qui agissent dans la protection des droits des employés seront appuyés par le SNU pour veiller à ce que les emplois offerts soient décents, inclusifs et surtout centrés vers les jeunes et les femmes issus de toutes les communautés, y compris les réfugiés et les PDI.

Le SNU, notamment à travers ses agences spécialisées, renforcera le partenariat et la coordination en matière de diversification économique sous le leadership du Gouvernement.

Le SNU collaborera aussi avec les administrations publiques en charge de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale ainsi que les structures spécialisées comme le Fonds national de l'emploi (FNE), l'Office national de l'emploi et de la formation professionnelle, le Centres des formalités de création des entreprises et l'Observatoire national du travail.



RÉALISATION 2.1 DU PLAN-CADRE : THÉORIE DU CHANGEMENT



Priorité stratégique 2 – Développement humain et social de qualité, inclusif et équitable



Les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes, et les groupes vulnérables, y compris les personnes vivant avec un handicap, réalisent pleinement leur potentiel et contribuent au développement socio-économique du pays.



Produit 2.1.1 :

Un accès accru de façon équitable et durable des nouveau-nés, enfants, adolescents, femmes et hommes aux services de prévention et de prise en charge des cas de maladies et de malnutrition de qualité.

Produit 2.1.7 : Un accès accru de façon équitable et durable des jeunes de 15-35 ans à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissage, en adéquation avec le secteur productif.

Produit 2.1.2 :

Les capacités du système national de santé sont renforcées pour fournir des services essentiels de qualité à tous et répondre efficacement aux situations d'urgences et aux épidémies.

Produit 2.1.3 :

Un accès accru de façon équitable et durable des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, des adolescents, des personnes âgées et des communautés vulnérables à une alimentation saine, nutritive, adéquate, diversifiée et sécurisée et aux services de prévention de la malnutrition.

Réalisation 2.1

D'ici à 2026, davantage de personnes, par tranche d'âge, particulièrement les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, utilisent des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable pour réaliser leur plein potentiel humain et accroître leur bien-être social et économique.

Produit 2.1.6 :

Un accès accru des enfants, des adolescents, des jeunes, prioritairement les filles, et des groupes vulnérables, à une éducation inclusive de qualité, y compris une offre d'alphabétisation.

Produit 2.1.5 :

Les capacités du système de protection sociale sont renforcées pour répondre efficacement aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes, des femmes et des personnes laissées pour compte, en vue de la réduction des inégalités.

Produit 2.1.4 :

Les capacités du système national de surveillance et de coordination de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées pour permettre l'utilisation efficace des données par les utilisateurs.



Risques



Stratégies



Hypothèses

Accélérateurs

Formation en agriculture durable ; réduction de l'écart dans l'impact que l'éducation a sur l'emploi des hommes et des femmes ; réduction de l'écart dans l'emploi entre les hommes et femmes ; réduction de l'écart dans l'accès à l'éducation entre les hommes et les femmes par niveau de l'éducation ; construction des centrales hydroélectriques de petite échelle ; dépenses en santé générale ; dépenses en planning familial ; amélioration de la gouvernance.



Stratégies :

Plaidoyer ; influencer les politiques gouvernementales ; partenariats communautaires ; communication pour le développement ; innovation ; production et gestion des évidences ; développement des capacités ; autonomisation des jeunes et des femmes ; mises à l'échelles des innovations ; renforcement de la redevabilité ; approche inclusive des réfugiés et personnes déplacées internes ; renforcement des chaines d'approvisionnement ; partage des connaissances ; discrimination positive ; multisectorialité et synergie des interventions (offre par tranche d'âge).



Risques :

Persistance de la COVID-19 et d'autres pandémies ;

Persistance des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;

Lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles (décentralisation, etc.) ;

Non-adhésion des communautés aux initiatives de développement.



Hypothèses :

Les allocations budgétaires aux secteurs sociaux (santé, protection, nutrition, éducation, eau et assainissement) répondent aux engagements régionaux et internationaux ;

Le transfert des compétences, y compris les ressources, aux CTD est effectif ;

La mise en œuvre des politiques nationales contribue à réduire les inégalités basées sur le genre ;

L'engagement des acteurs en faveur de l'adoption des normes sociales pour l'égalité de genre est effectif.

Contributions des autres réalisations à l'accomplissement de la réalisation 2.1

La réalisation 1 va créer des opportunités accrues notamment en termes d'emplois qui permettront aux bénéficiaires de disposer des revenus pour faciliter leur utilisation des et leur accès aux services sociaux de base de qualité ;

La réalisation 2.2 permettra de veiller à ce que l'accès à ces services sociaux de base créées soit de manière équitable tout en reflétant une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes ;

La réalisation 3 assurera l'efficacité des politiques et la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal nécessaires pour offrir des services sociaux de base de qualité aux populations, jeunes, femmes et groupes vulnérables ;

La réalisation 4 permettra aux populations qui sont bénéficiaires des services sociaux de base de vivre dans un environnement plus sain et durable avec les capacités de résilience aux chocs.

Partenariats pour la réalisation 2.1

Pour cette réalisation, l'avantage comparatif du SNU se situe dans son expertise, sa maîtrise du terrain et la confiance qu'ont les populations vis-à-vis du système. En effet, le SNU au Cameroun est dépositaire de normes et de principes internationaux garantissant l'égalité et l'équité au sein des sociétés. Son personnel est constitué d'une équipe pluridisciplinaire à l'expérience avérée dans plusieurs pays du monde. Par ailleurs, son déploiement sur le terrain la rapproche plus près des couches les plus vulnérables ainsi que des réalités locales ce qui rend ses interventions complémentaires à celles des pouvoirs publics et autres initiatives locales de développement. L'utilisation des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable par davantage de personnes surtout les plus vulnérables nécessitera que le SNU noue des partenariats solides au niveau central et au niveau local avec le Ministère de la santé, les Ministères en charge de l'éducation de base (MINEDUB) et secondaire (MINESEC) et de l'enseignement supérieur (MINESUP), des services sociaux (Ministère des affaires sociales, MINAS, et Ministère de la promotion de la femme et de la famille, MINPROFF) et de la formation professionnelle, ainsi que leurs structures déconcentrées. Il s'agira pour le SNU de collaborer avec ces structures en vue de renforcer les systèmes de santé (y compris la couverture santé universelle), éducatif et de formation professionnelle, de protection sociale, et d'élaborer et mettre en œuvre des programmes efficaces qui permettent d'assurer un accès et une utilisation accrus à ces systèmes par les populations, surtout les plus vulnérables.

Le SNU travaillera en partenariat avec les organisations à base communautaire, les organisations de la société civile, les médias de masse et les leaders religieux afin de renforcer les capacités des populations, y compris les jeunes, femmes et groupes vulnérables, à l'utilisation des services de santé et d'éducation. Des stratégies de communication pour le changement de comportement, d'éducation nutritionnelle, d'alphabétisation, de promotion de la planification familiale et de lutte contre la mortalité maternelle et les violences basées sur le genre, et pour encourager l'enregistrement des faits à l'état civil seront mise sur pied avec les partenaires.

Les partenaires seront aussi utilisés pour la fourniture de certains services, notamment dans les domaines de la santé (offre des services à base communautaire), de la nutrition et de l'alphabétisation. Il n'est pas exclu que le SNU élargisse son partenariat aux écoles et instituts de formation et de recherche en médecine et en santé, aux sociétés savantes et aux réseaux de parlementaires œuvrant dans les domaines de la santé, population et développement.

Afin d'améliorer le financement des systèmes de santé et de protection sociale, d'intensifier et de garantir la durabilité des innovations et de renforcer la couverture universelle de la santé et de la protection sociale, le SNU coopérera avec le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) et le Ministère des finances (MINFI).

Le domaine des services sociaux de base de santé, nutrition et éducation nécessite une évaluation continue de l'impact sur les populations des interventions qui sont menées. A cet effet le SNU collaborera étroitement avec l'Institut national de la statistique ou d'autres organismes spécialisés dans la production à grande échelle des données, tels que le Bureau central des recensements et des études de population, le Bureau national de l'état civil (BUNEC), pour fournir des données actuelles, désagrégées et accessibles permettant de mesurer l'impact des interventions. Le SNU pourra de ce fait appuyer la réalisation des enquêtes spécifiques, comme l'Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS), et des opérations d'envergure comme le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

La coopération avec les institutions financières internationales, notamment avec la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, sera renforcée pour plaider conjointement en faveur du financement des programmes visant l'amélioration du potentiel humain et de bien-être social par un accès et une utilisation accrus des services sociaux de base et le renforcement des capacités dans la budgétisation axée sur les résultats, sensible au genre, axés sur les femmes et les jeunes et d'analyses des coûts afin d'améliorer l'efficacité des dépenses de santé et de protection sociale. La coopération sud-sud sera privilégiée dans ces domaines.



RÉALISATION 2.2 DU PLAN-CADRE : THÉORIE DU CHANGEMENT



Priorité stratégique 2 – Développement humain et social de qualité, inclusif et équitable structurelle et verte de l'économie avec une création d'emplois décents



Les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes, et les groupes vulnérables, y compris les personnes vivant avec un handicap, réalisent pleinement leur potentiel et contribuent au développement socio-économique du pays.

Réalisation 2.2

D'ici à 2026, les écarts dans les indicateurs clés socio-économiques sont réduits, reflétant une plus grande égalité des sexes et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).

Produit 2.2.1 :

Le potentiel des jeunes filles et des femmes est valorisé afin qu'elles participent aux efforts de développement dans tous les secteurs et jouissent équitablement des bénéfices de la croissance au même titre que les hommes.

2.2.1

Produit 2.2.3 :

Les femmes et les jeunes filles et garçons sont protégés de toutes formes de violences et de discriminations à leur encontre dans tous les secteurs de la vie publique.

2.2.3

2.2.2

Produit 2.2.2 :

Les disparités entre les hommes et les femmes sont réduites dans tous les domaines de la vie nationale (politique, économique, sociale, culturelle, sportive etc.) et les données statistiques existent pour en rendre compte.



Risques



Stratégies



Hypothèses



Accélérateurs

Formation en agriculture durable ; réduction de l'écart dans l'impact que l'éducation a sur l'emploi entre les hommes et femmes ; réduction de l'écart dans l'accès à l'éducation entre les hommes et les femmes par niveau de l'éducation ; construction des centrales hydroélectriques de petite échelle ; dépenses en santé générale ; dépenses en planning familial ; amélioration de la gouvernance.



Stratégies :

Plaidoyer ; influencer les politiques gouvernementales ; partenariats communautaires ; communication pour le développement ; innovation ; production et gestion des évidences ; développement des capacités ; autonomisation des jeunes et des femmes ; mises à l'échelles des innovations ; renforcement de la redevabilité ; approche inclusive des réfugiés et personnes déplacées internes ; renforcement des chaînes d'approvisionnement ; partage des connaissances ; discrimination positive ; multisectorialité et synergie des interventions (offre par tranche d'âge).



Risques :

Persistence de la COVID-19 et d'autres pandémies ;

Persistence des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;

Lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles (décentralisation, etc.) ;

Non-adhésion des communautés aux initiatives de développement.



Hypothèses :

Les allocations budgétaires aux secteurs sociaux (santé, protection, nutrition, éducation, eau et assainissement) répondent aux engagements régionaux et internationaux ;

Le transfert des compétences, y compris les ressources, aux CTD est effectif ;

La mise en œuvre des politiques nationales contribue à réduire les inégalités basées sur le genre ;

L'engagement des acteurs en faveur de l'adoption des normes sociales pour l'égalité de genre est effectif.

Contributions des autres réalisations à l'accomplissement de la réalisation 2.2

La réalisation 1 va créer des opportunités accrues notamment en termes d'emplois en veillant à ce que les bénéficiaires de ces opportunités aient accès de manière équitable tout en reflétant une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes. Il s'agira ici de veiller par exemple que les très petites et les petites et moyennes entreprises (TPME), les sociétés coopératives, les start-ups soient en grande partie portées par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables.

La réalisation 2.1 devra s'assurer que ces interventions pour accroître l'accès et l'utilisation des services sociaux de base soient menées de manière équitable tout en reflétant une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes.

La réalisation 3 assurera le développement des politiques efficaces qui ont un impact sur l'amélioration de l'équité et l'égalité des sexes, voir l'autonomisation des jeunes.

La réalisation 4 permettra de renforcer la contribution des femmes et des jeunes dans la protection de l'environnement et leurs capacités de résilience aux chocs.

Partenariats pour la réalisation 2.2

Pour cette réalisation, l'avantage comparatif du SNU portera sur son expertise en matière de genre et d'égalité des sexes, tant au travers d'une approche verticale avec une agence spécialisée (ONU-Femmes) que par une approche transversale avec un groupe de travail spécifique dédié à la question (groupe thématique sur le genre). Ainsi, le SNU dispose d'un arsenal d'outils validés au niveau international qui lui permet d'être aux côtés du Gouvernement pour la promotion du genre et de l'égalité des sexes aux niveaux normatif, programmatique et opérationnel. Dans le cadre de la réalisation portant sur une plus grande égalité de genre et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, le SNU aura à établir des partenariats solides avec les nombreux ONG (nationales et internationales), réseaux et organisations de la société civile qui promeuvent l'égalité de genre et l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles ainsi que les droits humains⁶.

Le SNU collaborera avec le Ministère de la promotion de la femme et de la famille, le Ministère des affaires sociales et les autres ministères à vocation sociale aux niveaux central et déconcentré pour assurer le respect des normes et standards et des engagements nationaux en matière de genre, droits humains et non-discrimination, en veillant à ce qu'une attention particulière soit portée aux personnes vivant avec handicap.

Le SNU établira des partenariats avec des structures spécialisées œuvrant pour les droits humains, comme la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (CDHC), et avec les réseaux de parlementaires actifs dans ce domaine dans le cadre d'un plaidoyer pour l'adoption des lois en faveur de l'égalité des sexes, l'équité et les droits humains.

RÉALISATION 3 DU PLAN-CADRE : THÉORIE DU CHANGEMENT



Priorité stratégique 3 – Appui institutionnel et participation citoyenne



Les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, y compris les réfugiés et PDI et les personnes vivant avec un handicap, et les entités décentralisées disposent d'un cadre propice à la redevabilité et à l'exercice des droits.



Produit 3.1 :

Les capacités des acteurs de la société civile et des populations, y compris les jeunes, les femmes et les personnes socialement vulnérables, sont renforcées pour une participation effective et inclusive aux processus décisionnels aux niveaux communautaire, communal, régional et national.

3.1

Réalisation 3

D'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, y compris les réfugiés et PDI, contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits.

Produit 3.5 :

Le Système national d'information statistique est renforcé et permet une participation effective des parties prenantes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.

3.5

Produit 3.2 :

Les capacités de coordination, d'anticipation et de réponse aux chocs des institutions et des populations sont renforcées à tous les niveaux, et améliorent l'efficacité des politiques de développement.

3.2

Produit 3.4 :

Les cadres juridiques, institutionnels et techniques sont renforcés pour une meilleure administration de la justice, un plus grand respect des droits et une meilleure participation des populations.

3.4

3.3

Produit 3.3 :

Les parties prenantes de la décentralisation sont outillées pour renforcer une utilisation efficiente des compétences transférées, y compris les ressources.



Risques



Stratégies



Hypothèses



Accélérateurs :

Renforcement des processus institutionnels résultants d'une meilleure gouvernance ; renforcement de l'égalité des sexes en matière d'éducation et d'emploi ; amélioration de la gouvernance.



Stratégies :

Plaidoyer ; innovation technologique ; capacitation technique et développement des acteurs-clés ; gestion de l'information et des connaissances ; partenariat avec les OSC ; implication des femmes et des jeunes ; ne laisser personne de côté ; adresser les inégalités basées sur le genre ; approche inclusive des réfugiés et personnes déplacées internes ; synergies entre les cadres de développement et ceux de réponse aux chocs dans le cadre du nexus ; renforcement des systèmes de production statistiques ; transfert de ressources au niveau local ; sensibilisation et éducation à la participation citoyenne et au volontariat.



Risques :

Non-adhésion des communautés aux initiatives de développement ;

Persistance de la COVID-19 et d'autres pandémies ;

Persistance des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;

Lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles (décentralisation, etc.).



Hypothèses :

Les mesures d'atténuation économiques des impacts de la COVID-19 sont équitables et efficaces ;

Le cadre réglementaire est révisé et pris en compte dans les différentes politiques sectorielles ;

Les fonds publics et privés sont mobilisés en vue d'une planification efficace ;

Les ressources (matérielles, financières, etc.) sont disponibles pour accompagner les programmes ;

Les CTD sont résilientes et engagées.

Contribution des autres réalisations à l'accomplissement de la réalisation 3

La réalisation 1 va voir une augmentation des opportunités, notamment en terme d'emplois, qui permettra aux personnes ciblées de disposer des revenus pour faciliter leur accès aux initiatives de renforcement de capacités pour leur contribution active à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits.

La réalisation 2.1 devra s'assurer que les interventions visant à accroître l'accès et l'utilisation des services sociaux de base soient basées sur des politiques efficaces.

La réalisation 2.2 contribuera à assurer la prise en compte de l'équité et de l'égalité des sexes, ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes, dans le développement des politiques, leur mise en œuvre et suivi et évaluation afin d'accroître leur efficacité.

La réalisation 4 fournira des données actuelles de qualité et désagrégées pour développer, mettre en œuvre et faire le suivi et évaluation des politiques en se basant sur des évidences, contribuant ainsi à l'efficacité de ces politiques.

Partenariats pour la réalisation 3

L'appui au renforcement institutionnel est un aspect commun et transversal à toutes les agences et composantes du système des Nations Unies au Cameroun. Le capital d'expertise, de bonnes pratiques et de leçons tirées accumulé au fil des nombreuses années de coopération avec toutes les parties prenantes camerounaises sera mis à profit pour atteindre un résultat significatif dans cette réalisation. Les agences des Nations Unies dans toute leur diversité ont toujours privilégié dans leurs politiques, approches méthodologiques et pratiques le renforcement des cadres institutionnels et l'autonomisation de toutes les couches sociales, y compris les plus vulnérables afin de permettre aux potentialités nationales de se développer et d'être plus résilientes et performantes en ce qui a trait à la gestion des affaires publiques aux niveaux national, régional et communal. Les Nations Unies sont bien positionnées pour jouer un rôle catalytique dans l'engagement avec tous les intervenants, notamment les couches sociales à la base et les groupes à risque de marginalisation, en utilisant leur expertise, leurs ressources, leurs capacités et leurs outils dans divers domaines. Le SNU s'appuiera sur cet avantage comparatif pour apporter un appui décisif à l'État camerounais à mettre en œuvre son engagement pour une meilleure administration de la justice, un plus grand respect des droits humains et une participation accrue des populations.

Le capital d'expertise, de bonnes pratiques et de leçons tirées accumulé au fil des nombreuses années de coopération avec toutes les parties prenantes camerounaises sera mis à profit pour atteindre un résultat significatif

Pour cette réalisation, portant sur la contribution des populations à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques et la jouissance de leurs droits, le SNU travaillera étroitement avec les acteurs étatiques et institutionnels stratégiques ainsi que les composantes déconcentrées et décentralisées et les populations à la base.

Dans le cadre ce résultat, le SNU va coopérer avec le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, le Ministère des finances, et le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) ainsi que les organisations sous-régionales, telles que la Communauté des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. En relation avec les sièges, les bureaux régionaux, les entités spécialisées des Nations Unies, ces partenariats permettront de renforcer les capacités des cadres nationaux des administrations publiques et les organisations de jeunes et de femmes pour assurer leur pleine participation à la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques et programmes visant l'amélioration du bien-être des populations. Ce renforcement de capacités portera principalement sur les principes-clés de programmation du SNU, la programmation et la budgétisation axées sur les résultats, basées sur les évidences, sensibles au genre, axées sur les femmes et les jeunes et l'analyses des coûts, et ceci afin d'améliorer l'efficacité des politiques, des programmes et des dépenses surtout pour l'utilisation des services sociaux de base en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de protection sociale.

Comme pour les autres réalisations, le SNU collaborera étroitement avec l'Institut national de la statistique et d'autres organismes spécialisés pour fournir des données permettant de mesurer l'impact des résultats des interventions.

Le SNU va collaborer avec le Ministère de la justice et les autres institutions compétentes, dont la Commission des droits de l'Homme du Cameroun, pour accorder une attention à la redevabilité et à la jouissance effective des droits par tous. Le MINPROFF et le MINAS seront également parties prenantes à cette collaboration. En plus du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de ces acteurs, des actions seront déployées auprès des détenteurs de droits en vue de leur autonomisation.

Le SNU va collaborer avec les différents ministères de tutelle et les autorités administratives au niveau régional, préfectoral et local dans les zones affectées par une crise pour le renforcement des synergies entre les programmes humanitaires, de développement et de consolidation de la paix dans les municipalités choisies comme zones de convergence dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche nexus humanitaire-développement-paix.



RÉALISATION 4 DU PLAN-CADRE : THÉORIE DU CHANGEMENT



Priorité stratégique 4 – Durabilité environnementale, gestion des risques climatiques et des catastrophes structurales et verte de l'économie avec une création d'emplois décents



Les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, y compris les réfugiés et PDI et les personnes vivant avec un handicap, et les entités décentralisées disposent d'un cadre propice à la redevabilité et à l'exercice des droits.



Produit 4.1 :

Les capacités des acteurs-clés sont renforcées pour l'amélioration des cadres institutionnel et réglementaire, en vue de faciliter l'accès à la finance climatique aux niveaux national, régional et communal.

4.1

Réalisation 4

D'ici à 2026, les populations des différentes zones agroécologiques, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivent dans un environnement plus sain, gèrent de manière durable les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques (ODD 5, 11, 13, 14, 15, 16, 17).

Produit 4.4 :

Les entités décentralisées des zones à risque sont aptes à concevoir et à mettre en œuvre des réponses adaptées aux risques sanitaires et climatiques et aux catastrophes.

4.4

4.2

Produit 4.2 :

Les acteurs institutionnels et communautaires sont outillés pour concevoir et mettre en œuvre, de manière inclusive, des actions intégrées et innovantes pour l'amélioration de l'état de l'environnement et de la biodiversité, et pour soutenir la lutte contre les changements climatiques.



4.3

Produit 4.3 :

Les acteurs institutionnels-clés sont dotés de capacités pour la collecte, l'analyse, la gestion, l'utilisation, et la diffusion des données relatives à l'environnement (Cadre de Sendai, Accord de Paris) pour influencer les politiques et stratégies de développement.



Risques



Stratégies



Hypothèses

Accélérateurs :

Renforcement des processus institutionnels résultants d'une meilleure gouvernance ; renforcement de l'égalité des sexes en matière d'éducation et d'emploi ; développement des infrastructures, surtout les énergies renouvelables à petite échelle ; développement de l'agriculture, en particulier l'expansion du savoir-faire en agriculture durable.



Stratégies :

Plaidoyer ; innovation technologique ; capacitation technique et développement des acteurs-clés ; partenariat avec le secteur privé (y compris le secteur informel) ; gestion de l'information et des connaissances ; partenariat avec les OSC ; approche inclusive des réfugiés et personnes déplacées Internes ; implication des femmes et des jeunes ; adresser les inégalités basées sur le genre ; renforcement des systèmes de production statistiques environnementales ; transfert de ressources au niveau local ; incitation à l'entrepreneuriat (y compris pour le secteur informel) ; sensibilisation et éducation à la gestion durable de l'environnement ; sensibilisation et éducation à la participation citoyenne et au volontariat coopération secteur privé et secteur public pour la finance climatique ; renforcer la mise en œuvre de solutions nature inclusive, incitation et durabilité ; modélisation intégrée.



Risques :

Non-adhésion des communautés aux initiatives environnementales ;

Persistance de la COVID-19 et d'autres pandémies ;

Persistance des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;

Lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles (décentralisation, etc.) ;

Persistance des bouleversements climatiques.



Hypothèses :

Les mesures d'atténuation économiques des impacts de la COVID-19 sont équitables et efficaces ;

Le cadre réglementaire est révisé et pris en compte dans les différentes politiques sectorielles ;

Les fonds publics et privés sont mobilisés en vue d'une planification efficace ;

Les ressources (matérielles, financières, etc.) sont disponibles pour accompagner les programmes ;

Les CTD sont résilients et engagés ;

Le Fonds national pour l'environnement et le climat est mis en place.

Contribution des autres réalisations à l'accomplissement de la réalisation 4

La réalisation 1 va créer des opportunités accrues notamment en termes d'emplois à travers le secteur privé productif donc les entreprises y compris le secteur informel. Ici l'on devra veiller à ce que les TPME, des sociétés coopératives, les start-ups portées par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables, s'engagent en faveur de la protection de l'environnement et contribuent à une gestion des ressources naturelles durable.

Réalisation 2.1 veillera à ce que les services sociaux de base offerts aux populations intègrent la protection de l'environnement et durabilité et permettent d'accroître leurs capacités résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques. En outre les interventions éducatives devront s'assurer de la prise en compte de la dimension protection de l'environnement.

La réalisation 2.2 contribuera à assurer une plus grande égalité et équité ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les interventions visant à créer un environnement plus sain, dans la gestion de manière durable des ressources environnementales, y compris la biodiversité.

La réalisation 3 assurera le développement des politiques efficaces qui ont un impact positif sur la création d'un environnement plus sain, sur la gestion de manière durable des ressources environnementales, y compris la biodiversité.

En effet toutes ces autres réalisations devront fournir à la réalisation 4 des données et informations sur les résultats de leurs interventions pour le suivi.

Partenariats pour la réalisation 4

Plusieurs organisations nationales⁷ et internationales⁸ œuvrent au Cameroun dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Ces organisations agissent en faveur d'un environnement plus sain et une gestion durable des ressources naturelles et environnementales. Le SNU collaborera donc avec ces organisations pour renforcer les capacités des populations afin qu'elles adoptent des comportements visant la protection de l'environnement. Dans cette collaboration, le SNU mettra un accent sur la coordination, la planification et l'amélioration des capacités des organisations locales ainsi que celles des populations, surtout des jeunes et des femmes, pour les rendre plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. L'appropriation sera renforcée à travers le développement de mécanismes de gouvernance environnementale axée sur les résultats, en mettant un accent sur l'implication des entités locales, y compris le secteur privé, la société civile, les communautés locales et les peuples autochtones.

Le SNU coopérera avec les Ministères des forêts et de la faune, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable, de l'eau et de l'énergie, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, des finances, des mines, de l'industrie et du développement technologique. Des partenariats inclusifs seront établis pour le développement de projets et programmes. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent au centre les peuples et les solutions nature aux niveaux régional, national et local.

Le SNU tirera avantage du positionnement stratégique du Cameroun au sein du bassin du Congo ; de son expérience passée déterminante et des résultats porteurs obtenus avec le Gouvernement, notamment en termes d'accompagnement technique pour la mise en œuvre des conventions internationales dans les domaines de l'environnement, biodiversité et des changements climatiques ; de l'existence d'un cadre habilitant pour le développement de politiques et stratégies résilientes et leur application aux niveaux national, régional et local, et de ses atouts pour la coordination et la mobilisation de ressources.

7. Les organisations nationales avec lesquelles des partenariats pourront être développés incluent : le Centre pour l'environnement et le développement, la Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun, Solidarité technologique, Green Horizon, Forêts et développement rural, Cameroon Environmental Watch, Green Development Advocates et la Fondation camerounaise de la terre vivante.

8. Les organisations internationales avec lesquelles des partenariats pourront être développés incluent : l'Union Internationale pour la conservation de la nature, le Fonds mondial pour la nature, African Wildlife Foundation, Zoological Society of London, Wildlife Conservation Society, le Centre de recherche forestière international, Global Water Partnership, l'Agence française de développement, la Coopération canadienne, la Coopération britannique, l'Agence allemande de coopération internationale, World Resource Institute et CUSO International.



2.5. SYNERGIES ENTRE LES RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE

Le Plan-cadre de coopération a adopté une approche innovante de « résultats partagés », dans laquelle les synergies entre les réalisations sont encouragées parce qu'elles permettent d'optimiser les résultats positifs escomptés. L'interdépendance des réalisations sera prise en compte dans l'élaboration et l'exécution de programmes conjoints à portée géographique ou thématique, dont la mise en œuvre devra tenir compte de l'approche nexus humanitaire-développement-paix.

Comme démontré dans les encadrés du point précédent, toutes les réalisations interagiront les unes avec les autres pour permettre de réaliser des résultats collectifs en vue d'optimiser l'impact sur les populations ciblées. A titre d'exemples, les opportunités accrues notamment en termes d'emplois (**réalisation 1**) permettront aux bénéficiaires de disposer des revenus pour faciliter leur utilisation et leur accès aux services sociaux de base de qualité (**réalisation 2.1**) de façon équitable et durable, et ainsi constituer un capital humain de qualité nécessaire pour bien tirer bénéfice des opportunités d'emplois.

De la même manière, si les populations réalisent leur plein potentiel humain à travers l'utilisation des services de santé, d'éducation, de nutrition et de protection sociale et que leur bien-être social et économique est assuré (**réalisation 2.1**) elles seront plus à même de contribuer à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, tout en jouissant pleinement de leurs droits (**réalisation 3**). De plus, la réalisation 4 permettra aux populations qui sont bénéficiaires de manière équitable et inclusive des services sociaux de base (**réalisation 2.1**) et d'opportunités et d'emplois décents (**réalisation 1**) de vivre dans un environnement plus sain et de gérer de manière durable les ressources environnementales tout en ayant des capacités de résilience aux chocs.

Les réalisations du Plan cadre de coopération va nécessiter des efforts conjugués de toutes les parties prenantes en vue de réaliser les résultats escomptés.

Toutes les réalisations du Plan-cadre de coopération cibleront de manière préférentielle les groupes à risque d'être laissés pour compte

En outre, grâce à cette réalisation 4, les données actuelles de qualité et désagrégées seront rendues disponibles pour informer et assurer l'efficacité des politiques en faveur d'un accès accru aux services sociaux de base pour les populations, faire le suivi des progrès dans l'atteinte des résultats des réalisations et évaluer l'impact des réalisations sur la réduction des inégalités, l'accès aux services, etc. Cette interconnexion entre les réalisations du Plan-cadre de coopération va nécessiter des efforts conjugués de toutes les parties prenantes en vue de réaliser les résultats escomptés.

Toutes les réalisations du Plan-cadre de coopération cibleront de manière préférentielle les groupes à risque d'être laissés pour compte, à savoir les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables y compris les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

Les synergies entre le Plan-cadre de coopération, le Plan de réponse humanitaire et les initiatives de consolidation de la paix, telles que les projets appuyés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, vont permettre d'atteindre les résultats escomptés, en conformité avec l'approche nexus humanitaire-développement-paix.

En outre, les réalisations telles que conçues dans le Plan-cadre viendront compléter au niveau régional d'autres programmes existants à l'instar de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram de l'Union africaine, des programmes transfrontaliers, en particulier autour des déplacements forcés, et des opérations d'urgence régionales.

2.6. DURABILITÉ

La durabilité constitue l'un des six principes fondamentaux de la programmation de ce Plan-cadre. Des stratégies et actions visant la durabilité des résultats ont été intégrées à toutes les étapes du cycle de planification, du développement à l'évaluation du Plan-cadre en passant par la mise en œuvre et le suivi.

La durabilité a été conçue comme étant vecteur de l'appropriation du Plan-cadre et ses réalisations par la partie nationale, de la complémentarité avec les actions des autres acteurs de développement, de la participation effective des populations ciblées, y compris les groupes à risque d'être laissés pour compte, et de la redevabilité.

Comme exposé dans les sections précédentes, les priorités stratégiques et réalisations visées dans ce Plan-cadre sont en adéquation presque parfaite avec les priorités nationales exprimées dans la Vision 2035 et la SND30. Les différentes entités du Gouvernement, sous la coordination du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, ont été pleinement impliquées dans la définition de ce Plan-cadre et, à travers les mécanismes conjoint de pilotage et de gestion, joueront un rôle essentiel dans sa mise en œuvre, son suivi et évaluation. Finalement, le Plan-cadre prévoit aussi une série d'action visant le renforcement des capacités des entités étatiques afin de contribuer à la fois contribuant à la mise en œuvre de la SND30 et de celle du Pan-cadre, et à leur suivi et évaluation et pilotage. La mise en œuvre de la SND30 demandant une utilisation plus efficiente de ressources accrues, le SNU accompagnera le Gouvernement pour mettre en place une stratégie de financement de la SND30 basée sur le budget prévisionnel de la SND30, y compris les ODD, et des résultats de l'évaluation du financement du développement. Cette stratégie visera notamment à diversifier les sources de financement et à renforcer la mobilisation des ressources internes. Elle sera assortie d'un plan de suivi et évaluation. De plus, le SNU continuera à soutenir le Gouvernement pour mener une étude qui fournira des orientations stratégiques quant aux améliorations du financement du développement local dans le cadre de la décentralisation.

La durabilité a été conçue comme étant vecteur de l'appropriation du Plan-cadre et ses réalisations.

L'élaboration de chaque priorité stratégique a pris en compte les interventions et avantages comparatifs des autres acteurs de développement et a priorisé la recherche de synergies dans le cadre d'une approche de partenariat large avec les partenaires techniques et financiers, institutions financières internationales, les organisations non-gouvernementales internationales et nationales, et les organisations à base communautaires. Les partenariats sont détaillés dans la section consacrée aux réalisations.

Les populations ciblées, dans leur diversité et en portant une attention particulière aux groupes à risque d'être laissés pour compte, ont également été associées à l'élaboration de ce Plan-cadre à travers des représentants de la société civile. Elles continueront à être impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan-cadre, principalement au niveau des programmes et projets.

La redevabilité, un autre des principes fondamentaux de programmation, sera assurée grâce à la mise en place du système de suivi et évaluation qui permettra de capturer les changements attendus et non-attendus résultant de l'action collective et individuelle des agences du SNU, y compris la perception des populations ciblées. Les rapports qui captureront l'évolution du contexte et les principales constatations en termes de progrès vers l'atteinte des réalisations seront largement diffusés à travers des canaux de communication adaptés afin d'atteindre une large audience, représentative de la diversité des populations ciblées.

Ces trois éléments de durabilité (complémentarité des acteurs, participation effective, redevabilité) seront systématiquement intégrés dans les programmes et projets issus du Plan-cadre à travers l'élaboration de stratégies de sortie dès la conception.

2.7. AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE DE PAYS

Le système des Nations Unies au Cameroun est engagé à exploiter ses avantages comparatifs pour travailler conjointement et plus efficacement avec le Gouvernement et tous les acteurs non-étatiques afin d'atteindre les objectifs contenus dans les différentes réalisations du Plan-cadre de coopération dans le cadre de l'agenda 2030. Ces avantages comparatifs des agences du SNU au Cameroun se traduisent par :

- La bonne connaissance par le SNU du contexte de développement et humanitaire du Cameroun grâce à sa longue présence dans le pays. Cette présence de longue date a amené le SNU à bâtir avec le Gouvernement et les acteurs non étatiques une solide coopération technique et humanitaire qui le positionne comme un partenaire de confiance.
- Le SNU est reconnu par les acteurs de développement, acteurs humanitaires, des droits humains et Partenaires Techniques et Financiers, qu'ils soient nationaux ou internationaux opérant au Cameroun comme un partenaire neutre, soutenant de manière impartiale le respect des engagements internationaux, les normes et standards auxquels le Cameroun a souscrit surtout en ce qui concerne les droits humains, l'équité et l'égalité des sexes, la non-discrimination. Le SNU occupe ainsi une position unique qui lui permet de fournir un espace neutre où des questions sensibles de politique, de gouvernance ou sociales peuvent être discutées et résolues.
- En tant que dépositaire de l'Agenda 2030, le SNU se positionne comme un acteur clé d'appui-conseil au Gouvernement mais aussi à tous les acteurs de développement pour la promotion, le soutien à la réalisation des ODD contextualisés par le Cameroun.
- Le SNU au Cameroun tout comme partout ailleurs a une approche de développement efficace qui le distingue des autres acteurs de développement. Cette approche de développement est centrée sur les personnes et surtout les groupes vulnérables.

Elle est basée sur des principes de programmation clés que sont : ne laisser personne pour compte, une approche fondée sur les droits humains, l'égalité des sexes, la résilience, la durabilité, la transparence et la redevabilité. Le SNU au Cameroun a la capacité de mobiliser en son sein et même au plan international une expertise technique de qualité et variée ainsi que des ressources de connaissance qui sont utiles pour le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines notamment de la programmation basée sur les évidences et prenant en compte les principes de programmation clés du SNU, la mutualisation régionale des interventions, les questions émergentes comme les changements climatiques, l'économie numérique, les dividendes démographiques, les violences basées sur le genre, la consolidation de la paix, les méga-données, les trafics illicites de faunes sauvages et ressources naturelles mais aussi dans les innovations.

- Le SNU au Cameroun est un acteur privilégié dans les situations humanitaires par sa grande capacité à répondre aux urgences humanitaires de manière neutre et impartiale et surtout en adoptant une approche du nexus humanitaire-développement-consolidation de la paix.

La constitution de l'équipe pays SNU au Cameroun en charge de l'exécution du Plan-cadre de coopération s'est faite en se basant sur le souhait des États Membres de l'ONU demandant que la présence sur le terrain des équipes de pays soit adaptée aux besoins. Cette équipe de pays des Nations Unies au Cameroun travaillera sous la coordination du Coordonnateur résident et selon l'approche « unis dans l'action » mais en tenant compte des avantages comparatifs liés au mandat de chacune des agences, pour atteindre les résultats communs escomptés en se basant sur les réalisations du Plan-cadre de coopération. Les services qui seront offerts par l'équipe pays SNU au Cameroun seront essentiellement constitués de renforcement de capacités, de mise à dispositions des ressources documentaires ou financières principalement dans les domaines suscités dans les avantages comparatifs.

Ces services seront fournis en faisant appel aux prestataires nationaux comme les ONG qualifiées. Les sièges, les bureaux régionaux et d'autres organes spécialisés comme le Bureau de la coordination des activités de développement (UNDCO) seront sollicités. Des missions d'assistance technique, des formations en ligne ou en présentiel, le partage des ressources documentaires et des solutions innovantes, et des projets conjoints ou régionaux de renforcement des capacités pourront selon les besoins être organisés.

Le SNU fournira des conseils stratégiques et mènera le plaidoyer auprès des institutions gouvernementales et de la société civile pour renforcer le respect des engagements nationaux et internationaux, pour l'élaboration de lois et de politiques et pour la fourniture de services de qualité. Des mécanismes appropriés seront définis par l'Équipe de pays des Nations Unies pour l'utilisation des ressources humaines et financières et matérielles nécessaires pour l'exécution réussie du Plan-cadre. Les agences membres de l'Équipe de pays SNU ajusteront leurs capacités, le cas échéant, pour répondre aux moyens nécessaires à l'exécution efficace du Plan-cadre de coopération.

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES AU CAMEROUN

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES AU CAMEROUN	Réalisation 1 Opportunités accrues dans une économie verte créatrice d'emplois décents (ODD 1, 5, 8, 9, 10, 12, 17)	Réalisation 2.1 Services sociaux de base de qualité (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17)	Réalisation 2.2 Égalité des sexes et autonomisation des jeunes, des femmes et des filles (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)	Réalisation 3 Efficacité des politiques et performance des institutions publiques, jouissance des droits (ODD 5, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17)	Réalisation 4 Environnement sain, gestion durable des ressources environnementales, et résilience aux chocs (ODD 5, 11, 13, 14, 15, 16, 17)
BIT	X	X	X	X	
CEA	X		X	X	X
FAO	X	X	X		X
FIDA	X	X	X		X
HCDH	X	X	X	X	X
HCR	X	X	X	X	X
OCHA	X	X	X		X
OIM	X	X	X	X	X
OMS		X	X		
ONU-Femmes	X	X	X	X	X
ONU-Habitat	X	X	X		X
ONUDC	X		X	X	X
ONUDI	X	X	X	X	X
ONU SIDA		X	X		
PAM	X	X	X	X	X
PNUD	X	X	X	X	X
PNUE	X			X	X
UIT	X	X		X	X
UNESCO	X	X	X	X	X
UNFPA	X	X	X	X	X
UNICEF	X	X	X	X	X
UNOPS	X	X		X	X
VNU	X	X	X	X	



3

CHAPITRE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

3.1. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le système des Nations Unies soutiendra la réalisation des résultats du Plan-cadre de coopération grâce à un large éventail de stratégies de mise en œuvre, notamment :

- Conseils stratégiques, analyse factuelle, recherche et apports techniques pour relever les défis du développement national ;
- Plaidoyer, assistance technique et renforcement des capacités auprès des institutions gouvernementales et de la société civile pour renforcer le respect des engagements nationaux et internationaux, pour l'élaboration de lois et de politiques et pour la fourniture de services de qualité ;
- Mise en œuvre de l'approche du nexus humanitaire-développement-paix dans les municipalités sélectionnées comme zones de convergence dans les zones de crises ;
- Modélisation de solutions innovantes aux défis du développement avec le Gouvernement à tous les niveaux et le secteur privé ;
- Tirer parti des réseaux et plateformes mondiaux et régionaux pour favoriser le dialogue autour de la coopération au développement.

Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du MINEPAT (Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire), à travers sa Direction générale de la coopération. Les autorités gouvernementales chargées de la coordination de programmes relevant d'organismes des Nations Unies sont indiquées à l'annexe 2. Les ministères, les organisations non-gouvernementales, les organisations non-gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes. Le Plan-cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints⁹ et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation.

Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan-cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projet signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet¹⁰.

Le SNU au Cameroun opérera selon l'approche « unis dans l'action », de manière cohérente, coordonnée et concertée, sous le leadership du Coordonnateur résident lors de la planification, de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports, du suivi et de l'évaluation des programmes.

Le SNU mettra en place des groupes spécifiques propres qui appuieront le Coordonnateur résident et son bureau dans la coordination de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération. Il s'agit entre autres des groupes de suivi et évaluation, ODD et groupes de résultats. Ces groupes seront chargés d'améliorer la coordination interne et de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies applique les priorités stratégiques du Plan-cadre d'une façon cohérente. Le bureau du Coordonnateur résident veillera au bon fonctionnement de ces groupes.

Le SNU nouera des partenariats stratégiques avec le secteur privé et d'autres partenaires techniques et financiers, à l'instar de l'Union européenne, dans le cadre de la mobilisation des ressources pour la réalisation des résultats escomptés du Plan-cadre.

Au niveau opérationnel, le SNU s'appuiera sur les ONG, la société civile et les communautés pour mobiliser les populations à la base pour leur participation aux interventions du Plan-cadre. En effet, les populations bénéficiaires que sont en particulier les jeunes, les femmes, et les groupes vulnérables seront impliquées à tous les niveaux de suivi de la mise en œuvre du Plan-cadre.

9. Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'intention des pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action ».

10. Dans le cas du PNUD, l'autorité gouvernementale de coordination désigne l'organisme national qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chacun des plans de travail bénéficiant de l'assistance du PNUD. Par « partenaire(s) de réalisation », on entend « agent(s) d'exécution » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Lorsque plusieurs partenaires de réalisation sont mentionnés dans un plan de travail, on désignera un partenaire de réalisation principal, qui sera chargé de convoquer tous les partenaires mentionnés, de coordonner leurs réalisations principales, qui sera chargé de convoquer tous les partenaires mentionnés, de coordonner leurs activités et d'assurer le suivi global de ces activités (activités de programme et aspects financiers), afin de faire en sorte que les informations voulues soient communiquées et les activités menées de manière cohérente aux fins des résultats définis dans le plan de travail.

Le montant des fonds versés au titre des frais de voyage, des soldes, des honoraires et des autres dépenses correspond à ce qui se pratique en la matière dans le pays, sans toutefois dépasser les montants applicables dans les organismes des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

3.2. PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS

Bien que le Plan-cadre de coopération entre le SNU et le Cameroun soit mis en œuvre à travers les programmes de développement de pays qu'établissent individuellement les différentes agences du SNU, une mise en œuvre coordonnée de ce Plan-cadre sera réalisée grâce à des plans de travail conjoints, annuels ou biannuels, élaborés par les groupes de résultats au niveau de chacune des réalisations du Plan-cadre de coopération. De ces plans de travail conjoints découleront éventuellement des programmes ou projets conjoints autour desquels deux ou plusieurs agences du SNU collaboreront afin d'atteindre les réalisations.

Lors de l'élaboration du Bilan commun de pays, des pistes de programmes conjoints ont émergé autour de la lutte contre la mortalité maternelle, la résilience des jeunes notamment dans le bassin du lac Tchad et la prise en charge des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre surtout dans les situations de crise humanitaire. Ces programmes conjoints viendront renforcer ou assurer la continuité des initiatives mises en œuvre dans le cadre du précédent plan-cadre.

Ces programmes conjoints seront développés dans l'esprit de l'approche « unis dans l'action » en mutualisant les stratégies de mise en œuvre, les moyens et les systèmes de suivi.

Ils serviront à maximiser les synergies, éviter les duplications et assurer l'efficacité des interventions du Plan-cadre de coopération et à démontrer aux partenaires que le SNU opère d'une manière cohérente et coordonnée.

Les programmes conjoints seront la modalité prioritaire lors de la survenue de catastrophes ou d'épidémies, afin de renforcer les capacités de résilience des populations affectées dans une approche de nexus humanitaire-développement-consolidation de la paix.

3.3. STRATÉGIE RELATIVE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

S'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre du précédent plan-cadre, le SNU au Cameroun poursuivra sa Stratégie relative aux activités opérationnelles qui constitue un instrument pour la création de synergie au niveau opérationnel entre l'ensemble des agences du SNU, de manière à fournir des gains d'efficacité mesurables dans les domaines suivants : achats, logistique, finances, gestion des ressources humaines, information et technologie des communications et administration.

3.4. GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE GESTION

La gouvernance et la gestion du Plan-cadre de coopération reposent sur un certain nombre d'organes situés à différents niveaux et exerçant différentes fonctions. La structure de la gouvernance du Plan-cadre de coopération est présentée dans le schéma ci-après.

Tous les organes de gouvernance du Plan-cadre travaillent sous la houlette du Coordonnateur résident des Nations Unies qui est responsable de la coordination stratégique et de la supervision du processus de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération.

Comité de pilotage conjoint

Le Gouvernement du Cameroun et le SNU sont mutuellement responsables de la réalisation des résultats escomptés du Plan-cadre de coopération. A cet effet, les deux parties s'accordent pour mettre en place un Comité de pilotage conjoint du Plan-cadre. Ce Comité est l'organe qui fournit la direction et l'orientation stratégique à la mise en œuvre, supervise et évalue les progrès dans la mise en œuvre, et guide les interventions pour la réalisation des résultats escomptés.

Le Comité de pilotage conjoint est co-présidé par le Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire et par le Coordonnateur résident du système des Nations Unies. Il est composé des chefs d'agences et des secrétaires généraux des administrations partenaires. Il peut aussi inclure des représentants des bailleurs de fonds, des partenaires de développement, de la société civile et du secteur privé. Il se réunit statutairement deux fois par an.

Le SNU s'appuiera sur les ONG, la société civile et les communautés pour mobiliser les populations à la base pour leur participation aux interventions du Plan-cadre

Une cellule technique sera aussi mise en place, coordonnée par la Direction Générale de la coopération et de l'intégration régionale du MINEPAT et la présidence de l'équipe de gestion de programme des Nations Unies. Elle sera composée de représentants des trois Directions générales du MINEPAT, de représentants de la Direction des Nations Unies et de la Coopération décentralisée du Ministère des Relations Extérieures, des chefs de file de l'équipe de gestion de programme et du groupe de suivi et évaluation, et du chef du bureau du Coordonnateur résident, et sera chargée de préparer la documentation pour les réunions du Comité de pilotage. La cellule technique s'appuiera sur les différents groupes de résultats et les groupes transversaux/thématiques.

L'équipe de pays des Nations Unies

L'équipe de pays est constituée des Chefs des agences du SNU opérant au Cameroun, du lead de l'équipe de gestion de programme, des leads des équipes de gestion des opérations, du Chef du Département pour la Sauvegarde et la Sécurité des Nations Unies, du Chef du bureau du Coordonnateur résident. Il est présidé par le Coordonnateur résident du SNU qui exerce cette fonction dans le « Cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies » et est appuyé par son bureau. L'équipe de pays des Nations Unies se réunit aussi souvent que possible et comme prescrit par le Coordonnateur résident.

L'équipe de pays, sous le leadership du Coordonnateur résident, prend des décisions collectives sur la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, y compris la programmation conjointe, la mobilisation et l'allocation des ressources, la réponse collective aux enjeux émergents, et les problèmes opérationnels. L'équipe de pays des Nations Unies supervise et fournit des orientations générales sur le Plan-cadre, les mécanismes et les organes de coordination.

L'équipe de gestion des programmes

L'équipe de gestion des programmes regroupe les premiers responsables des programmes au sein des agences du SNU. L'équipe de gestion des programmes a pour mandat de conduire le processus de mise en œuvre du Plan-cadre en fournissant des orientations sur la programmation, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi, les rapports, l'évaluation, le partage des connaissances et la gestion. Elle mène des réflexions stratégiques et programmatiques pour améliorer l'efficacité des programmes et renforcer la complémentarité des interventions. Dans ce cadre, elle est chargée de guider l'identification et le développement de programmes phares conjoints en fonction des groupes de résultats. L'équipe de gestion des programmes identifiera les problèmes émergents liés à la mise en œuvre du Plan-cadre et les portera à l'attention de l'équipe de pays pour des orientations politiques. L'équipe de gestion des programmes est présidée par un chef d'agence. L'équipe de gestion des programmes veillera à ce que l'outil UN INFO soit utilisé pour la production, la dissémination et la diffusion des rapports sur la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération.

Les groupes de résultats

Cinq groupes de résultats seront constitués en tenant compte des 5 réalisations du Plan-cadre de coopération. Chaque groupe sera responsable de l'obtention des résultats escomptés liés à la réalisation. Les groupes sont co-présidé par le chef de l'agence dont le mandat est le plus lié à la réalisation et un responsable de l'administration sectorielle gouvernementale la plus pertinente par rapport à la réalisation. La composition d'un groupe de résultats est définie par la pertinence par rapport à la réalisation et convenue conjointement avec le Gouvernement.

Chaque groupe résultats élaborera son plan d'action annuel et développera des plans de travail conjoints pour la mise en œuvre coordonnée du Plan-cadre de coopération dont il assurera le suivi en continu de la mise en œuvre et fournira des rapports périodiques sur les progrès vers la réalisation des résultats escomptés en lien avec le Groupe de résultats. Ces rapports seront soumis au Comité de pilotage conjoint du Plan-cadre de coopération.

Le groupe de suivi et évaluation

Le groupe de suivi et évaluation des Nations Unies (groupe de S&E) fournit un appui technique aux groupes de résultats dans l'élaboration des plans de travail conjoints, la planification des revues, la préparation des rapports périodiques sur les réalisations, la conduite de la revue annuelle et l'actualisation du bilan commun, le développement des cadres de rapportage sur les résultats, les évaluations à mi-parcours et finales du Plan-cadre de coopération. Le groupe de S&E fera le suivi des progrès pour toutes les réalisations du Plan-cadre en se basant sur les indicateurs attachés à ces réalisations et les données nationales autant que possible. Il devra également veiller à la mise en œuvre des synergies identifiées entre les 5 groupes de résultats pour un impact optimal des différentes réalisations du Plan-cadre. Le groupe de S&E comprend tous les responsables de suivi & évaluation des Agences constituant l'Équipe de pays du SNU au Cameroun. Il est présidé par un chef d'agence avec le soutien du bureau du Coordonnateur résident et de l'équipe de gestion de programme. Le groupe de S&E pourra, en cas de besoin, interagir avec les instances gouvernementales chargées du suivi de la SND30 ou des stratégies sectorielles qui en découlent.

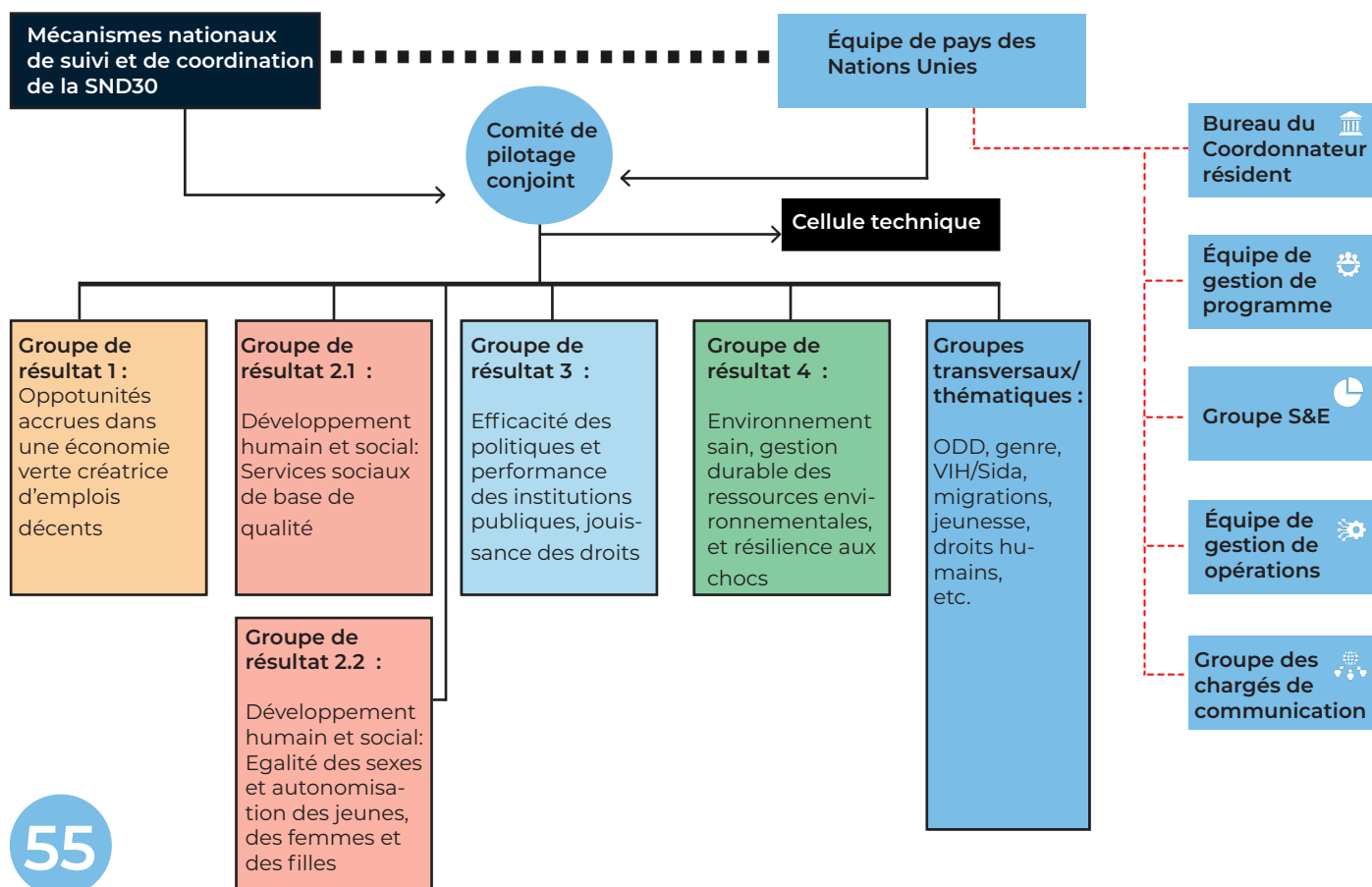
Le groupe des objectifs de développement durable

En tant que dépositaire des ODD, le SNU est responsable de la mise en œuvre des ODD contextualisés. À cette fin, un groupe transversal/thématique est établi pour agir en tant que groupe de réflexion et fournir des connaissances et orientations à l'équipe pays des Nations Unies pour soutenir le gouvernement du Cameroun dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Le Groupe Consultatif sur les ODD fournira des conseils en amont à l'équipe pays sur la mise en œuvre des ODD, l'établissement de rapports, y compris la production des rapports nationaux volontaires, les besoins en matière de données, le financement et l'assistance technique pour aider le gouvernement à respecter son engagement envers l'Agenda 2030 et les ODD.

L'équipe de gestion des opérations

L'équipe de gestion des opérations regroupe les responsables et chargés des opérations des agences du SNU constituant l'équipe de pays du SNU. Il assure l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour apporter un appui efficace à l'exécution du Plan-cadre et réaliser des économies d'échelle. Les actions de l'équipe de gestion des opérations seront guidées par la Stratégie relative aux activités opérationnelles.

Figure 1 : Mécanisme de gouvernance du Plan-cadre de coopération



Le SNU soutiendra également les mécanismes de suivi et de coordination nationaux existants, en particulier le Conseil national de planification en charge du pilotage de la SND30 et le Comité national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SND30. Le SNU pourra soutenir ses mécanismes et s'efforcera, dans la gestion du Plan-cadre, de renforcer les mécanismes de suivi et de coordination nationaux, dans le respect de la Déclaration de Paris.

Le groupe des chargés de communication

Composé des chargés de communication des agences du SNU, ce groupe est responsable de l'élaboration de la stratégie commune de communication et d'assurer la visibilité du SNU, en particulier de ses interventions et de sa coopération avec le Gouvernement et les autres parties prenantes. A ce titre, le groupe assure ;

- La diffusion des résultats réalisés ;
- Le partage des bonnes pratiques et expériences réussies pour favoriser leur mise à l'échelle ;
- Le plaidoyer pour améliorer la participation et l'inclusion des groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les adolescents, les jeunes et les femmes afin de réduire les disparités et les inégalités¹¹.

3.5. FINANCEMENT DU PLAN-CADRE

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apporté aux organisations non gouvernementales et organisations de la société civile convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projet.

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération.

À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister dans un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

Le financement du Plan-cadre de coopération sera assuré par des ressources internes et externes. Pour les ressources externes, l'Équipe de pays mettra rapidement en place une stratégie commune de financement du Plan-cadre avec un plan d'action pluriannuel permettant d'avoir plus de prévisibilité des financements potentiels selon leur niveau de maturation et de degré de réalisation afin de mieux ajuster les objectifs des différents programmes selon leurs capacités financières effectives.

11. Voir la définition dans le Chapitre relatif à la théorie du Changement

Le SNU élaborera une stratégie commune et unique de mobilisation des ressources sur la base d'une cartographie des interventions de tous les acteurs qui pourra contribuer à conforter les efforts du Gouvernement en renforçant certaines capacités nationales, et mieux identifier et mobiliser certaines sources de financements innovantes dans la perspective de réalisation des ODD. Le SNU explorera toutes les pistes, en particulier certains guichets de financements comme :

- Les fonds verts à travers les guichets de financement en direction de l'environnement et le changement climatique que le Gouvernement devra saisir pour augmenter les ressources allouées à la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- Les fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l'éducation, la santé, du VIH/Sida, le trafic illicite d'espèces sauvages protégées et ressources naturelles, de l'eau et de la lutte contre la désertification ;
- La promotion de la coopération sud-sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées à la diversification de l'économie, au développement du capital humain et à l'essor des technologies de communication ainsi que de la recherche appliquée en lien avec le développement des chaînes de valeur.

Les stratégies et activités du système des Nations Unies seront principalement élaborées en collaboration avec le Gouvernement et les entités étatiques. Cependant, le SNU au Cameroun mettra davantage l'accent sur l'établissement de partenariats stratégiques avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, afin de mobiliser un soutien supplémentaire en termes de ressources et une expertise à l'appui de la réalisation des résultats du cadre de coopération. Le SNU au Cameroun encouragera davantage la participation des bénéficiaires du développement à l'élaboration, à la mise en œuvre de stratégies et d'activités et au mécanisme de redevabilité, en particulier celles appartenant à des groupes vulnérables et défavorisés.

Les plans de travail conjoints et spécifiques aux agences formeront un accord entre les agences du système des Nations Unies et chaque partenaire d'exécution, le cas échéant, sur l'utilisation des ressources. Les plans de travail et les documents de projet propres à l'agence devront s'aligner sur les plans de travail conjoints.

3.6. DIVERS : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

Les agences du SNU parties prenantes du Plan-cadre de coopération du SNU avec le Cameroun et ayant adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), mettront en œuvre leurs programmes pays concourant à l'opérationnalisation du Plan-cadre en appliquant les clauses et dispositions de cette approche.





DECADE
OF
ACTION



4

CHAPITRE PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation se feront sur la base de la matrice des résultats du Plan-cadre de coopération. Cette matrice présente de manière articulée les réalisations, les produits attendus, les indicateurs avec leurs situations de référence, les cibles, les moyens de vérification et les rôles et responsabilités pour le rapportage sur les progrès.

Les agences des Nations Unies parties prenantes au Plan-cadre de coopération sont responsables du suivi conjoint avec les ministères qu'elles appuient. Le récent accord de coopération signé entre le SNU et l'INS sera mis à contribution et facilitera les processus de collecte, d'analyse et de diffusion des informations et des données nécessaires pour renseigner les indicateurs de la matrice de résultats du Plan-cadre.

4.1. PLAN DE SUIVI

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;
2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;
3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

L'analyse des indicateurs de réalisation sera rendue possible grâce au système **UNINFO**



En outre, des revues annuelles conjointes seront organisées pour le suivi, l'établissement des rapports au niveau des réalisations et l'identification des leçons apprises et des bonnes pratiques qui permettront de procéder aux ajustements nécessaires et d'alimenter la planification annuelle, sous la coordination du Coordonnateur résident et du Comité de pilotage du Plan-cadre.

Les examens périodiques des résultats du plan-cadre utiliseront des méthodes adaptées à chaque indicateur du cadre de résultats. Les conclusions éclaireront la mise en œuvre du plan-cadre par le système des Nations Unies et l'ensemble des partenaires, afin d'apporter les ajustements nécessaires, et renforcer l'apprentissage ainsi que l'obligation redditionnelle.

L'analyse des indicateurs de réalisation sera rendue possible grâce au système UNINFO. Le suivi des résultats et des leçons apprises éclairera la validation de la théorie du changement, avec des interventions adaptées en conséquence.

4.1.1. Risques identifiés

Les principaux risques qui pourraient affecter les réalisations du Plan-cadre de coopération et l'atteinte des ODD au Cameroun sont les suivants :

- Les chocs macroéconomiques et les conditions économiques mondiales (par exemple, sur le commerce, l'aide, la dette, les investissements et les envois de fonds) ;
- Un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles, notamment la décentralisation qui constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local et permettrait aux populations à la base de mieux bénéficier des réalisations du Plan-cadre et dont la principale entrave à ce jour se caractérise par la lenteur à opérer un désengagement réel de l'état central de l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées et à leur assurer un accompagnement approprié ;
- La persistance de conflits et la détérioration de la situation sécuritaire résultant des crises socio-politiques et sécuritaires auxquelles le Cameroun fait face et qui ont pour conséquence d'obérer le développement économique local et national et les finances publiques nécessaires à l'amélioration du bien-être des populations, la pleine jouissance de leurs droits et l'utilisation équitable des services sociaux de base tout en vivant dans un environnement sain avec une capacité accrue de résilience. En effet une des hypothèses clé de réalisation des objectifs de la SND30 porte sur le retour progressif de la paix à l'horizon 2023 ;
- Les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques, avec leurs effets associés, notamment les migrations dangereuses, l'insécurité alimentaire et les déplacements internes ;
- Les impacts de la COVID-19 à moyen et à long terme et la persistance d'autres épidémies ;
- Un retard dans l'exécution des projets structurants notamment dans les domaines de l'infrastructure et des énergies.

Une des hypothèses clé de réalisation des objectifs de la SND30 porte sur le retour progressif de la paix à l'horizon 2023.

4.1.2. Examen du Plan-cadre et présentation de rapports

Le Bilan commun du pays étant dynamique, l'équipe pays du SNU procédera à son actualisation chaque année en fonction de l'évolution de la situation dans le pays, des constats et des leçons tirées des revues annuelles du Plan-cadre qui permettront d'évaluer les progrès réalisés au niveau des produits ainsi que des réalisations, analyser les contraintes de mise en œuvre et envisager les ajustements nécessaires. Les groupes de résultats soumettront au Comité de Pilotage des rapports portant sur :

1. La contribution aux progrès accomplis dans la réalisation des ODD en ayant recours au cadre commun de suivi et d'évaluation au niveau des réalisations, y compris la responsabilité collective de l'équipe à l'égard des résultats ;
2. L'attribution, c'est-à-dire la responsabilité individuelle et collective des agences du SNU parties prenantes au Plan-cadre de coopération à l'égard des produits obtenus à travers les plans de travail conjoint annuels.

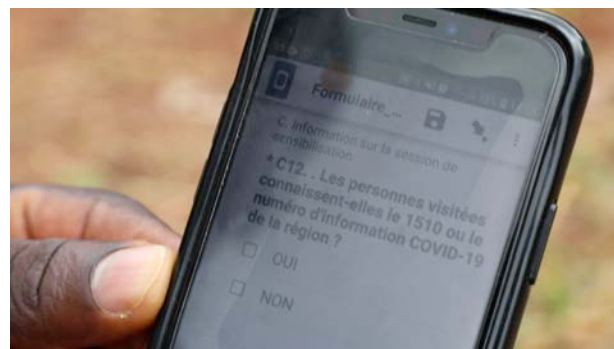
Un rapport unifié sur les réalisations du SNU au Cameroun contribuant aux priorités nationales sera produit chaque année. Ce rapport viendra alimenter les rapports thématiques/sectoriels établis par le Gouvernement du Cameroun ou les examens nationaux volontaires entrepris dans le cadre du Forum politique de haut niveau.

4.2. PLAN D'ÉVALUATION

Le Plan-cadre de coopération sera revu chaque année (revue annuelle de performance) et fera l'objet d'une évaluation finale à l'avant-dernière année de mise en œuvre (2025). L'évaluation finale sera faite par une équipe d'experts indépendants. La gestion de cette évaluation se fera conjointement entre le l'équipe pays des Nations Unies et le MINEPAT et s'appuiera sur les évaluations des programmes de pays des agences des Nations Unies et aussi le cas échéant des évaluations des programmes conjoints. Cette évaluation finale indépendante permettra d'assurer un contrôle à l'échelle du système, de favoriser la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage collectif, et de tirer les leçons de la mise en œuvre du Plan-cadre pour éclairer la formulation du prochain Plan-cadre de coopération.

Sur base du Bilan commun de pays, l'évaluation indépendante établira si les résultats escomptés ont été atteints et si d'autres résultats non-attendus ont été réalisés. De même, elle examinera si les réalisations collectives des Nations Unies ont apporté une contribution utile, cohérente et durable aux efforts nationaux de développement entrepris aux fins d'atteindre les ODD. Les mécanismes conjoints de gestion de l'évaluation ainsi que les rôles et responsabilités seront définis de façon plus détaillée dans le plan intégré de suivi et évaluation.

Pour garantir la mise en œuvre des recommandations de suivi et évaluation, le suivi, la collecte des données, l'analyse et la diffusion des résultats seront assurés par les groupes de résultats. Le Groupe interagence en charge du suivi et évaluation, qui est composé d'experts en suivi et évaluation des agences du système des Nations Unies, soutiendra le processus, afin de garantir l'efficacité des programmes, l'utilisation efficace des ressources et la fourniture régulière des évidences. En outre, une étroite collaboration avec le gouvernement sera maintenue, notamment à travers le cadre de coopération signé en 2020 entre le système des Nations Unies et l'INS, afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et la communication des progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durables.



SUIVI ET ÉVALUATION

INTRANTS



Les moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement

ACTIVITÉS



Les actions entreprises dans le cadre desquelles les ressources sont mobilisées pour obtenir des produits spécifiques

EXTRANTS (PRODUITS)



Les produits, équipements ou services qui résultent de l'action de développement

RÉALISATION (EFFETS)



Les effets à court et à moyen terme des produits de l'action de développement. Les changements dans les conditions du développement

IMPACTS



Les changements effectifs ou escomptés dans le développement humain, mesurés par le bien-être des individus. Les améliorations dans la vie des individus

Annexe 1 : Matrice des résultats du Plan-cadre de coopération 2022-2026¹³



PROSPÉRITÉ

Piliers de la SND30

Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie

Pilier 2 : Développement du capital humain et du bien-être

Pilier 3 : La promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le circuit

Agenda 2063 de l'Union africaine

Objectif 1 : Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être ;

Objectif 4 : les économies structurellement transformées ;

Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues ;

Objectif 8 : Une Afrique unie (fédérale ou confédérée) ;

Objectif 9 : Les institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnent ;

Objectif 10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent ;

Objectif 20 : L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement.

Objectifs de développement durable



Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
PS1 – UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE GRÂCE À UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE ET VERTE DE L'ÉCONOMIE AVEC UNE CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS					
Réalisation 1 : D'ici à 2026, davantage de personnes, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes socialement et économiquement vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, bénéficient de façon équitable d'opportunités accrues, dans une économie verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs. ODD 1, 5, 8, 9, 10, 12, 17	1.1. Part de l'agro-industrie dans le PIB 1.2. Part du secteur rural dans le PIB 1.3. Taux de sous-emploi global des jeunes (15-24 ans)	7,8% (2016) 14,6% (2018) 84,8% (2010)	12,1% 21% 70%	Annuaire statistique MINEPAT, INS Annuaire statistique MINADER, INS Annuaire statistique MINADER, MINEPIA, MINEPAT, INS	GOVERNEMENT MINADER MINAT MINCOMMERCE MINDDEVEL MINEE MINEPAT MINEPDED MINEPIA MINFOF MINPMEESA MINPROFF MINRESI MINSANTE MINTSS SNU BIT FAO HCDH HCR IFAD OCHA OIM ONU-Femmes ONU-Habitat ONUSIDA PAM PNUD UNESCO UNFPA UNICEF VNU

13. La mention TBD (to be determined) fait référence à l'actualisation des situations de référence et des cibles en fonction de la disponibilité des statistiques officielles, conformément à la Stratégie Nationale de Développement 2030 (dont certaines cibles ne sont pas encore disponibles).

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 1.1 : Les chaînes de valeurs porteuses (végétales, forestières, animales et halieutiques), à fort potentiel d'exportation sont développées et promues.	1.1.1. Proportion des collectivités territoriales (CTD) couvertes par le système d'information sur les marchés (CAMIS)	6% (2020)	30%	Rapport annuel performance MINCOMMERCE	MINADER, MINCOMMERCE, FAO, FIDA, PNUD, ONUDI
	1.1.2. L'approche par filières structurées autour des chaînes de valeurs agropastorales est en place	Non	Oui	Rapports annuels performance MINADER, MINEPAT, MINEPIA	MINADER, FAO, FIDA, PNUD, ONUDI
Produit 1.2 : Les TPME, les sociétés coopératives et les start-ups portées prioritairement par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables ont un meilleur accès aux mécanismes de financement inclusifs.	1.2.1. Nombre de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières (grâce à l'accès à un service financier)	271 552 (2020)	350 018	Rapport annuel performance MINPMEESA	MINFI, MINJEC, Banque mondiale, FAO, FIDA, OIM, PNUD, BIT, ONUDI
	1.2.2. Existence de nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture (warrantage, etc.)	Non	Oui	Annuaire statistique Agricole MINADER	MINADER, MIND-DEVEL, MINEPIA, MINPMEESA, Banque mondiale, FAO, FIDA, PNUD, ONUDI

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 1.3 : Les capacités des institutions, des TPME, des sociétés coopératives et des start-ups portées prioritairement par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables sont renforcées pour une contribution effective à la transformation de l'économie.	1.3.1. Pourcentage des pertes post-récolte des produits agricoles	50% (2020)	26%	Annuaire statistique MINADER, INS	MINADER, MINDDEVEL MINEPIA, MINPMEESA, FAO, FIDA, PNUD
	1.3.2. Pourcentage d'emplois créés dans le secteur rural	22% (2020)	23,2%	Rapport annuel performance MINPMEESA	MINADER, MINEPIA, FAO, FIDA, PNUD, ONUDI, BIT
	1.3.3. Proportion de PME accompagnées au processus de mise à niveau	12% (2017)	15,2%	Rapport annuel performance MINPMEESA	MINADER, MINEPIA, FAO, FIDA, ONUDI, PNUD
Produit 1.4 : Les communautés économiques régionales et les cadres institutionnel, législatif et réglementaire nationaux sont renforcés pour une meilleure intégration des marchés et la promotion du libre-échange continental.	1.4.1. Valeur ajoutée manufacturière	12,9% (2016)	25%	Rapport annuel performance MINCOMMERCE, MINEPAT	MINADER, MINCOMMERCE, MINDDEVEL, MINEPIA, MINPMEESA, ECA, PNUD, ONUDI
	1.4.2. Part des exportations des produits manufacturés	26,25% (2015)	54,5%	Rapports annuels performance MINCOMMERCE, MINEPAT	MINADER, MINCOMMERCE, MINDDEVEL, MINEPIA, MINPMEESA, ECA, PNUD, ONUDI
	1.4.3. Part des exportations du Cameroun en direction de la CEMAC	6,6% (2019)	19%	Annuaire statistiques MINCOMMERCE, MINEPAT	MINEPAT, MINMIDT, MINPMEESA, ECA, PNUD, ONUDI
Produit 1.5 : Le Plan directeur d'industrialisation est mis en œuvre.	1.5.1. Le Plan directeur d'industrialisation révisé est disponible	Non (2020)	Oui (2026)	Rapports annuels performance MINEPAT MINMIDT, MINPMEESA	MINEPAT, MINMIDT, MINPMEESA, ECA, PNUD, ONUDI



PEUPLE

Piliers de la SND30

Pilier 2 : Développement du capital humain et du bien-être

Agenda 2063 de l'Union Africaine

Objectif 1 : Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être ;

Objectif 2 : Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation ;

Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris ;

Objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie ;

Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée.

Objectifs de développement durable



Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)	
PS2 – DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DE QUALITÉ, INCLUSIF ET ÉQUITABLE						
Réalisation 2.1 : D’ici à 2026, davantage de personnes, par tranche d’âge, particulièrement les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, utilisent des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable pour réaliser leur plein potentiel humain et accroître leur bien-être social et économique. (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17)	2.1.1. Indice national de capital humain	0,39 (2017)	0,50	Rapport sur capital humain	Gouvernement MINADER MINAS MINAT MINCOMMERCE MINDDEVEL MINEDUB MINEPAT MINEPDED MINEPIA MINESEC MINESUP MINFOF MINFOP MINFOPRA MINPMEESA MINPROFF MINSANTE MINTSS	Nations Unies BIT FAO HCDH HCR IFAD OCHA OIM ONU-Femmes ONU-Habitat ONUSIDA PAM PNUD UNESCO UNFPA UNICEF VNU
	2.1.2. Proportion de la population bénéficiant d'une assurance ou d'une couverture santé	22% (2018)	> 50%	Rapport annuel performance MINTSS		
	2.1.3. Taux d'alphabétisation (filles/garçons)	81% (2017)	91%	Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 2022)		
	2.1.4. Taux d'achèvement (G/F) au primaire et secondaire (premier cycle)	Primaire : 71% (2018) Secondaire : 43% (2018)	Primaire : 100% Secondaire : 100%	Rapport annuels performance MINE-DUB, MINESEC		

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
	2.1.5. Incidence VIH/1000	6,9/1 000 (2019)	3,4/1 000	Rapport annuel comité national de lutte contre le sida (CNLS)/MINSANTE Rapport sur l'épidémie de VIH/SIDA au Cameroun (GAM)	
	2.1.6 Incidence tuberculose /100 000	186/100 000	130/100 000 (2024)	Rapport annuel Programme national de lutte contre la tuberculose (NTCP MIN-SANTE)	
	2.1.7. Incidence malaria/1000	245/1 000 (2018)	210/1 000	Rapport annuel Programme de lutte contre le paludisme (PNLP/ MINSANTE)	
	2.1.8. Taux de prévalence contraceptive moderne	19,2% (2018)	15%	Enquête démographique et de santé (EDS)	
	2.1.9. Pourcentage de femmes de 15-19 ans qui ont donné naissance à leur premier enfant ou qui sont enceintes de leur premier enfant	24% (2018)	20%	Enquête démographique et de santé (EDS)	
	2.1.10. Taux de malnutrition chronique (enfants < 5 ans)	29% (<5 ans) (2018)	<20%	Enquête démographique et de santé (EDS)	
	2.1.11. Taux d'insécurité alimentaire	22,3% (2020)	<15%	Cadre Harmonisé (CH) Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et de nutrition (ENSAN, MINADER)	

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 2.1.1 : Un accès accru de façon équitable et durable des nouveau-nés, enfants, adolescents, femmes et hommes aux services de prévention et de prise en charge des cas de maladies et de malnutrition de qualité.	2.1.1.1 Part des dépenses de santé supportée par les ménages	70% (2014)	35%	Comptes nationaux de santé	MINSANTE OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF
	2.1.1.2 Pourcentage de femmes enceintes accédant une CPN1	72,4% (2020)	90%)	Système national d'informations sanitaires, DIHS2 MINSANTE	MINSANTE OMS, UNICEF, UNFPA
	2.1.1.3 Taux de couverture vaccinale (enfants <12-23 mois)	81% (2020)	95%	Système National d'Informations Sanitaires, DIHS2 MINSANTE	MINSANTE OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF
	2.1.1.4 Part du budget de la santé dans le budget national	4,3 (2019)	12%	Comptes Nationaux de Santé	MINSANTE, OMS, ONUSIDA, FNUAP, UNICEF
	2.1.1.5. Nombre de femmes et de filles vivant avec une fistule obstétricale qui ont bénéficié d'une réparation chirurgicale	825	12 500	Système national d'informations sanitaires, DIHS2 MINSANTE	MINSANTE, MINAS, MINPROFF, UNFPA, OMS, PAM, UNICEF, HCR
Produit 2.1.2 : Les capacités du système national de santé sont renforcées pour fournir des services essentiels de qualité à tous et répondre efficacement aux situations d'urgences et aux épidémies.	2.1.2.1. Pourcentage des formations sanitaires de 1ere, 2eme, et 3eme catégorie disposant d'un plateau technique relevé au moins à 50 %	40% (2017)	80%	Système national d'informations sanitaires, DIHS2 MINSANTE	MINSANTE OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, HCR
	2.1.2.2. Pourcentage des personnes vivant avec le VIH sous traitement anti-rétroviral ayant une charge virale supprimée	79,7% (2020)	95%	Rapport annuel Comité national de lutte contre le sida (CNLS/MINSANTE)	MINSANTE ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, HCR
	2.1.2.3. Prévalence de l'insuffisance pondérale. Modérée/ Sévère chez les enfants < 5 ans (%)	Modéré: 11% Sévère: 3,1% (2018)	Modéré: 9% Sévère: 1%	Enquête démographique et de santé (EDS)	MINSANTE, MINPROFF, UNICEF, PAM, FAO, UNFPA, OMS

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 2.1.3 : Un accès accru de façon équitable et durable des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, des adolescents, des personnes âgées et des communautés vulnérables à une alimentation saine, nutritive, adéquate, diversifiée et sécurisée et aux services de prévention de la malnutrition.	2.1.3.1. Pourcentage d'enfants (6-23 mois) ayant reçu régime alimentaire minimum acceptable	32,4% (2018)	55%	Enquête démographique et de santé (EDS) ; Rapport de l'enquête nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective (SMART) Système National d'Informations Sanitaires (DHIS2)	MINSANTE, MINPROFF, UNICEF, PAM, OMS, FAO, HCR
	2.1.3.2. Proportion des ménages vulnérables ayant une consommation alimentaire acceptable « Food consumption score »	78% (2015)	90%	Cadre Harmonisé (CH) ; Enquête Nationale sur la sécurité alimentaire et de nutrition (ENSAN, MINADER)	MINADER, MINEPIA, PAM, FAO, UNHCR, UNICEF, HCR
	2.1.3.3. Existence d'un mécanisme intégré de coordination, de collecte, d'analyse des données et de production des évidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition	Non	Oui	Rapport du Cadre harmonisé d'analyse de la sécurité alimentaire	MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, PAM, FAO, HCR, Banque Mondiale, Fewsnets, CILSS
Produit 2.1.4 : Les capacités du système national de surveillance et de coordination de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées pour permettre l'utilisation efficace des données par les utilisateurs.	2.1.4.1. Système d'alerte précoce opérationnel dans les zones agroécologiques	Non	Oui	Rapport annuel performance MINADER	MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, PAM, FAO, HCR, Banque Mondiale, Fewsnets, CILSS

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 2.1.5 : Les capacités du système national de surveillance et de coordination de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées pour permettre l'utilisation efficace des données par les utilisateurs.	2.1.5.1. Pourcentage de personnes en situation humanitaire ayant bénéficié d'une assistance psychosociale	68%	100%	Rapport annuel performance MINTSS	MINTSS, MINAS, MINAT, UNICEF, BIT, OCHA, HCR, OIM
	2.1.5.2. Nombre de ménages pauvres chroniques bénéficiant du programme de transferts sociaux	52 000 (2017)	150 000	Rapport annuel performance MINTSS	MINTSS, MINAS, MINFI, MINPROFF, MINJEC, MINEPAT UNICEF, PAM, BIT, HCR, OIM, Banque Mondiale
Produit 2.1.6 : Un accès accru des enfants, des adolescents, des jeunes, prioritairement les filles, et des groupes vulnérables, à une éducation inclusive de qualité, y compris une offre d'alphabétisation.	2.1.6.1. Pourcentage d'établissements ayant dispensé une éducation complète a la sexualité et sur le VIH, axé sur les compétences pour la vie courante	55,4% (2020)	80%	Rapport annuel performance MINESEC	MINESEC, MINEDUB, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, OMS, UNESCO
	2.1.6.2. Nombre d'enfants des familles vulnérables ayant reçu des transferts monétaires pour accéder ou continuer l'école	83 000	100 000	Rapport annuel performance MINEDUB	MINEDUB, MINESEC, INS, MINTSS, MINEFOP, UNESCO, UNICEF, PAM, HCR, Banque Mondiale
	2.1.6.3. Nombres d'enfants des écoles primaires ciblées qui bénéficient de l'alimentation scolaire	76 000 (2020)	100 000	Rapport annuel performance MINEDUB	MINEDUB, MINESEC, INS, MINTSS, MINEFOP, UNESCO, UNICEF, PAM
	2.1.6.4. Nombre d'apprenants inscrits dans les centres d'alphabétisation et centres d'éducation de base non formelle	20 507 (2020)	30 000	Rapport annuel performance MINEDUB	MINEDUB, MINESEC, INS, UNESCO, UNICEF, HCR
	2.1.6.5. Existence d'un annuaire statistique du secteur de l'éducation et de la formation	Non	Oui	Annuaire sectoriels MINEDUB, MINESEC, MINESUP	MINEDUB, MINESEC, MINJEC, MINEFOP, MINESUP, INS, UNESCO, MINEPAT, UNICEF

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
	2.1.6.6. Nombre d'enfants du préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire, notamment les plus vulnérables, qui ont accès à l'éducation formelle et non formelle à travers les dispositifs alternatifs d'enseignement à distance : - Radio - TV - Internet	0 (2019) 0 (2018) 0 (2018) 0 (2018)	5 257 276 2 069 735 2 325 711 861 830	Rapport annuel performance MINEFOP/ ONEFOP	MINEDUB, MINESEC, INS, MINTSS, MINEFOP, ONEFOP UNESCO, UNICEF, PAM, HCR
Produit 2.1.7 : Un accès accru de façon équitable et durable des jeunes de 15-35 ans à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissage, en adéquation avec le secteur productif.	2.1.7.1. Nombre de jeunes formés dans les centres de formation professionnelle agréés au niveau national	52 792 (2019)	100 000	Rapport annuel performance MINEFOP/ ONEFOP	MINEFOP, MINJEC, UNESCO
	2.1.7.2. Taux d'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes sortants du système de formation professionnelle	13% (2020)	50%	Rapport annuel performance MINEFOP/ ONEFOP	MINEFOP, ONEFOP, MINJEC, UNESCO, BIT
	2.1.7.3. Pourcentage des élèves du niveau secondaire scolarisés dans des programmes de d'enseignement techniques et technologiques	21% (2020)	50%	Rapport annuel performance MINEFOP/ ONEFOP	MINESEC, MINRESI, UNESCO, UNICEF, HCR

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Réalisation 2.2 : D'ici à 2026, les écarts dans les indicateurs clés socio-économiques sont réduits, reflétant une plus grande égalité des sexes et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires. (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)	2.2. Proportion de femmes âgées de 15-49 ans qui prennent des décisions informées concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé génésique	19% (2018)	25%	Enquête démographique et de santé (EDS)	Gouvernement MINADER MINAS MINAT MINCOMMERCE MINDDEVEL MINEPAT MINEPDED MINEPIA MINFOF MINPMEESA MINPROFF MINSANTE MINTSS Nations Unies BIT FAO HCDH HCR IFAD OCHA OIM ONU-Femmes ONU-Habitat ONUSIDA ONUDI PAM PNUD UNESCO UNFPA UNICEF VNU
	2.2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple, victimes de violences physiques, sexuelles ou émotionnelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par âge et par lieu des faits : - Violence physique - Violence sexuelle - Violence psychologique	31,5% (2018) 19,6% 6,9% 22,4%	15% 9,8% 3,5% 11,2%	Enquête démographique et de santé (EDS)	
	2.2.2. Reduction du gap hommes/femmes en matière d'inclusion financière	5,8% (2017)	3%	Enquête FinScope	

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 2.2.1 : Le potentiel des jeunes filles et des femmes est valorisé afin qu'elles participent aux efforts de développement dans tous les secteurs et jouissent équitablement des bénéfices de la croissance au même titre que les hommes.	2.2.1.1. Prise en compte du travail domestique non rémunéré des femmes dans la comptabilité nationale	Non	Oui	Comptes statistiques nationaux, INS	MINPROFF, MINTSS, ONU-Femmes, BIT
	2.2.1.2. Nombre de femmes et filles formées en Activités Génératrices de Revenus	50 000 (2019)	200 000	Rapport annuel performance MINPROFF	MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINEPAT, MINPROFF, MINDDEVEL, MINPMEESA, ONU-Femmes, BIT, UNICEF, FAO, PAM, HCR
	2.2.1.3. Proportion de filles formées dans les filières technologiques et professionnelles	25% (2017)	50%	Rapports annuels performance MINESEC, MINEFOP, MINESUP	MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINPROFF ONU-Femmes, UNESCO, UIT
Produit 2.2.2 : Les disparités entre les hommes et les femmes sont réduites dans tous les domaines de la vie nationale (politique, économique, sociale, culturelle, sportive etc.) et les données statistiques existent pour en rendre compte.	2.2.2.1. Proportion de femmes/filles victimes des violences domestiques	22% (2018)	15%	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)	MINFOF, MINAS, MINSANTE, ONU-Femmes, OIM, PAM, HCR, UNICEF
Produit 2.2.3 : Les femmes et les jeunes filles et garçons sont protégés de toutes formes de violences et de discriminations à leur rencontre dans tous les secteurs de la vie publique.	2.2.3.1. Proportion des administrations publiques, formées/sensibilisées sur la prévention et la réponse face à l'inconduite sexuelle (Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, PSEA)	0%	100%	Rapports annuels administrations publiques Rapports annuels réseau PSEA au Cameroun	Toutes les administrations publiques, ONU-Femmes, UNICEF



PAIX

Piliers de la SND30

Pilier 4 : Gouvernance, Décentralisation et Gestion Stratégique de l'Etat

Agenda 2063 de l'Union Africaine

Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés ;
Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux ;
Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées ;
Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est prépondérante ;
Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée.

Objectifs de développement durable



Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
PS3 – APPUI INSTITUTIONNEL ET PARTICIPATION CITOYENNE					
Réalisation 3 : D'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, y compris les réfugiés et PDI, contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits.	3.1. Pourcentage des femmes maires, députés et sénateurs	19,68% (2021)	30%	Rapports annuels performance INS, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFOPRA, MINFI	Gouvernement MINAT MINDDEVEL MINEPAT MINJEC MINJUSTICE MINPMEESA MINPROFF Nations Unies BIT HCDH HCR OCHA OIM ONU-Femmes PNUD UNESCO UNICEF VNU
	3.2. Taux de satisfaction des usagers par rapport à la qualité du service public au niveau national et local	75% (2020)	90%	Rapport annuel performance MINFOPRA	MINFOPRA MINPOSTEL SPM PNUD OIM HCR
	3.3. Pourcentage de populations ayant confiance en la justice	46,3% (2020)	65,2%	Rapport annuel CDHC	CDH CDHD MINJUSTICE HCDH

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
	3.4. Proportion d'indicateurs de développement durable contextualisés renseignés et diffusés au niveau national avec une désagrégation complète le cas échéant	0% (2020)	100%	BUCREP, INS (RGPH, EDS, ECAM)	BUCREP, INS, Toutes les Agences du Système des Nations Unies
Produit 3.1 : Les capacités des acteurs de la société civile et des populations, y compris les jeunes, les femmes et les personnes socialement vulnérables, sont renforcées pour une participation effective et inclusive aux processus décisionnels aux niveaux communautaire, communal, régional et national.	3.1.1. Proportion des collectivités territoriales décentralisées ayant mis en place un cadre de dialogue inclusif	30% (2020)	60%	Rapport annuel état de la décentralisation	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, PNUD, HCDH, UNICEF
	3.1.2. Nombre de personnes formées aux valeurs citoyennes y compris l'utilisation responsable des TIC	1 965 898 (2017)	8 000 000	Rapport annuel performance MINJEC	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, MINJEC, MINPOSTEL, UNESCO, UIT
	3.1.3. Nombre de volontaires enrôlés dans le Programme national de volontariat (PNV) (par sexe, par tranche d'âge, par handicap)	12 000 (2019)	15 000	Base de données nationale du PNV	MINESEC, MINJEC, OMS, UNFPA, UNESCO, UNICEF, VNU
Produit 3.2 : Les capacités de coordination, d'anticipation et de réponse aux chocs des institutions et des populations sont renforcées à tous les niveaux, et améliorent l'efficacité des politiques de développement.	3.2.1. Nombre de communes/régions ayant mis en place un budget participatif et inclusif avec appui du SNU	0 (2021)	50	Rapport annuel sur l'état de la décentralisation (MINDDEVEL)	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, PNUD, ONU-FEMMES
	3.2.2. Programme d'information et d'éducation de masse en matière de protection civile disponible	Non (2020)	Oui	Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun DPC (MINAT)	CTD, DPC MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, FAO, OIM, PAM, PNUD, PNUE, HCR

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
	3.2.3. Stratégie de prévention et de gestion des catastrophes élaborée, validée et mise en œuvre	Non (2020)	Oui	Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun DPC (MINAT)	DPC MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, FAO, OIM, PAM, PNUD, PNUE, HCR
	3.2.4. Proportion de départements disposant d'au moins un outil de réduction de risques de catastrophe	30% (2015)	100%	Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun DPC (MINAT)	DPC MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, FAO, OIM, PAM, PNUD, PNUE, HCR
	3.2.5. Nombre de communes affectées par des chocs ayant un plan d'action conjoint humanitaire-développement-paix	0 (2020)	30	Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun DPC (MINAT)	CTD, DPC MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, FAO, OIM, PAM, PNUD, PNUE
Produit 3.3 : Les parties prenantes de la décentralisation sont outillées pour renforcer une utilisation efficiente des compétences transférées, y compris les ressources.	3.3.1. Proportion de communes et des régions ayant signé au moins une convention	0 (2019)	60%	Rapport annuel MINEPAT	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, FAO, OIM, PAM, PNUD, PNUE, HCR
	3.3.2. Charte sur l'utilisation des équipements collectifs au sein des administrations publiques élaborée.	Non	Oui	Rapport annuel performance MINEPAT	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, PNUD, HCDH
	3.3.3. Nombre de municipalités bénéficiant de la digitalisation au moins partielle des services communaux.	0 (2021)	25	Rapport annuel MINEPAT	MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, PNUD, UIT

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 3.4 : Les cadres juridiques, institutionnels et techniques sont renforcés pour une meilleure administration de la justice, un plus grand respect des droits et une meilleure participation des populations.	3.4.1. Proportion de citoyens sensibilisés sur leurs droits et devoirs.	70% (2020)	80%	Rapport annuel MINJUSTICE	CDH, CDHC, MINJEC, MINJUSTICE, SPM, PNUD, HCDH, ONUFEMMES, ONUDI
	3.4.2. Proportion des Conseils Régionaux et Municipaux ayant mis en place des « Cadres d'Expression Citoyenne »	0% (2020)	100%	Rapport annuel sur l'état de la décentralisation (MINDDEVEL)	CND, CTD, MINAT, MINDDEVEL, PNUD, HCR, HCDH, ONUDI
	3.4.3. Existence d'un Charte de l'accueil des usagers dans les services publics	Non	Oui	Rapport annuel performance MINFOPRA	MINFOPRA, MINPOSTEL, SPM, PNUD, ONUDI
Produit 3.5 : Le Système national d'information statistique est renforcé et permet une participation effective des parties prenantes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.	3.5.1. Proportion d'administrations ayant actualisée leur annuaire statistique	60% (2020)	80%	Rapport annuel performance MINEPAT	Administrations publiques, INS, MINEPAT, Toutes les agences du Système des Nations Unies
	3.5.2. Nombre d'enquêtes statistiques nationales réalisées par le gouvernement avec l'appui du SNU	1 (2018)	5 (RGPH, EDS 6, ECAM 5)	Rapport annuel performance MINEPAT	BUCREP, INS, MINEPAT, MINFI, Toutes les agences du Système des Nations Unies

PRIORITÉ
STRATÉGIQUE

PLANÈTE

Piliers de la SND30

Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie**Pilier 4 :** Gouvernance, Décentralisation et Gestion Stratégique de l'État

Agenda 2063 de l'Union Africaine

Objectif 6 : Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée ;**Objectif 7 :** Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat.

Objectifs de développement durable



Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
PS4 – DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET DES CATASTROPHES					
Réalisation 4 : D'ici à 2026, les populations des différentes zones agroécologiques, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivent dans un environnement plus sain, gèrent de manière durable les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques. (ODD 5, 11, 13, 14, 15, 16, 17)	4.1. Superficie forestière gérée durablement	6 530 489 ha (2020)	7 000 000 ha	Annuaire statistiques MINEPDED MINFOF	Gouvernement MINADER MINAT MINCOMMERCE MINDDEVEL MINEPAT MINEPDED MINEPIA MINFOF MINPMEESA MINPROFF MINSANTE Nations Unies FAO HCR OCHA ONU-Femmes ONU-Habitat ONUDI PAM PNUD PNUE UNESCO UNICEF
	4.2. Pourcentage de ménages agricoles résistants aux chocs climatiques et météorologiques	5%	15%	Annuaire statistiques MINADER, MINEPDED, PNIA, SDSR	

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 4.1 : Les capacités des acteurs-clés sont renforcées pour l'amélioration des cadres institutionnel et réglementaire, en vue de faciliter l'accès à la finance climatique aux niveaux national, régional et communal.	4.1.1. Nombre de documents de politique et stratégie visant à améliorer l'adaptation aux incidences négatives des changements climatiques disponible et vulgarisés	6	9	Rapports annuels performance MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, ONACC	MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, FAO, PAM, PNUD, UNESCO, PNUE
	4.1.2. Pourcentage d'acteurs institutionnels et au niveau local dont les capacités sont renforcées en programmation et mobilisation des ressources issues de la finance climatique	0%	80%	Rapports annuels performance MINEPAT, MINEPDED, MINFI	MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, FAO, PAM, PNUD, UNESCO, PNUE
	4.1.3. Le système d'information sur le climat opérationnel	Non	Oui	Rapports annuels de performance MINADER, MINFOF	MINADER, ONACC, MINEPAT, MINFOF, FAO, PNUD, PNUE UNESCO
Produit 4.2 : Les acteurs institutionnels et communautaires sont outillés pour concevoir et mettre en œuvre, de manière inclusive, des actions intégrées et innovantes pour l'amélioration de l'état de l'environnement et de la biodiversité, et pour soutenir la lutte contre les changements climatiques.	4.2.1. Proportion de CTD ayant mis en place des initiatives innovantes pour la protection de l'environnement	0%	30%	Rapports annuels performance MINFOF, MINEPDED	MINADER, ONACC, MINEPAT, MINFOF, FAO, PNUD, PNUE, UNESCO,
	4.2.2. Rapport national sur l'état de l'environnement et de la biodiversité actualisé	Non	Oui	Rapports annuels performance MINFOF, MINEPDED	MINADER, ONACC, MINEPAT, MINFOF, FAO, PNUD, PNUE, UNESCO,

Résultats	Indicateurs de performance	Situation de référence (année)	Cible (2026)	Source/moyens de vérification	Rapports (SNU et Gouvernement)
Produit 4.3 : Les acteurs institutionnels-clés sont dotés de capacités pour la collecte, l'analyse, la gestion, l'utilisation, et la diffusion des données relatives à l'environnement (Cadre de Sendai, Accord de Paris) pour influencer les politiques et stratégies de développement.	4.3.1. Nombre de « Modèles Climats » développés qui informent les politiques et stratégies de développement aux niveaux national, régional et local	0	4	Rapports annuels performance MINFOF, MINFOF, MINEPDED	MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, CEA, FAO, ONU DAES, PAM, PNUD, UNESCO,
	4.3.2. Nombre d'institutions-clés disposant de capacités pour l'utilisation des outils de modélisation climat	6%	25%	Rapports annuels performance MINADER, MINFOF	MINEPAT, MINFOF, CEA, FAO, PAM, PNUD, UNESCO, PNUE
Produit 4.4 : Les entités décentralisées des zones à risque sont aptes à concevoir et à mettre en œuvre des réponses adaptées aux risques sanitaires et climatiques et aux catastrophes.	4.4.1. Proportion de Collectivités Territoriales Décentralisées disposant d'au moins un mécanisme de réponse aux risques sanitaires, climatiques et catastrophes	10% (2015)	50%	Rapports annuels performance MINDDEVEL, MINEPDED	MINDDEVEL, MINEPDED, CEA, FAO, PAM, PNUD, UNESCO, PNUE
	4.4.2. Proportion de Collectivités Territoriales Décentralisées disposant d'un plan local d'aménagement et de développement durable du territoire.	0%	70%	Rapports annuels performance MINFOF, MINEPDED	MINDDEVEL, MINEPDED, FAO, PNUD, ONU-Habitat

Annexe 2 : Annexe juridique du Plan-cadre de coopération - Cameroun

Considérant que le Gouvernement du Cameroun (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties le 25 octobre 1991. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance.

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu le 30 décembre 1995.

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de coopération de pays conclu le 8 mai 1982.

d) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 23 janvier 2001.

e) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), une lettre du Gouvernement du Cameroun adressée à l'UNFPA le 19 décembre 2006 confirmant que l'accord de base régissant l'assistance signé le 25 octobre 1991 par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement s'applique mutatis mutandis à l'UNFPA dans le pays.

f) Avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONU-DI), l'accord de base de coopération entre le Gouvernement du Cameroun et le directeur général de l'ONUDI a été signé le 24 avril 1989. Dans ce même accord, il a été convenu de la création du Bureau de l'ONU-DI.

g) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord entre la FAO et le Gouvernement de la République du Cameroun relatif à l'établissement du bureau de partenariat et de liaison de la FAO en République du Cameroun signé le 4 Septembre 2015.

h) Avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), un Accord de coopération signé le 25 septembre 2001.

i) Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un Accord provisoire de coopération signé le 21 mars 2007.

j) Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un Accord de base relatif à l'assistance technique, signé le 8 décembre 1962. L'Organisation fournit au Gouvernement Camerounais une assistance technique de caractère consultatif, dans les limites de ses possibilités budgétaires ou sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles. L'organisation et le Gouvernement coopéreront en vue d'élaborer, d'un commun accord, sur la base des requêtes émanant du Gouvernement et approuvées par l'Organisation des plans d'opérations pour la mise en œuvre de l'assistance technique de caractère consultatif. Cette assistance technique de caractère consultatif sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé, du conseil exécutif et des autres organes de l'Organisation.

k) Avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement le 25 Octobre 1991 (« l'Accord de base ») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel d'ONU Femmes, conformément à l'accord conclu par échange de lettres entre ONU-Femmes et le Gouvernement, entrée en vigueur le 03 Septembre 2014. L'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes d'ONU-FEMMES.

l) Avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), un Accord de siège signé le 1er juin 2015.

m) Avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), un Accord de base pour la coopération signé le 11 avril 1985.

n) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Accord de Siège entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'UNESCO signé le 1er février 1991.

o) Avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées de 1947 et son Annexe I relative à l'OIT, ratifiée le 30 avril 1992, l'Accord sur l'établissement d'un bureau de l'Organisation à Yaoundé, signé le 7 mai 1967 et l'Accord type relatif à l'assistance technique signé le 29 août 1962.

p) Avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC), un Accord de base de coopération signé le 10 mai 1986.

q) Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement le 25 Octobre 1991 (« l'Accord de base ») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'UNOPS, en conséquence de l'échange de lettres entre l'UNOPS et le Gouvernement le 7 octobre 2019, réitéré le 4 novembre 2020 (suivi concernant la demande d'accréditation). L'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes d'UNOPS.

r) Avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), un accord de Siège signé le 14 juin 2011.

Pour tous les organismes, y compris ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) : l'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes du système des Nations Unies.

Le Plan-cadre de coopération sera lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission.

Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler.

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

Annexe 3 : Annexe concernant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies¹³.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :

a. Avant le début des activités (transfert direct), ou

b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;

2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;

3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies¹⁴. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

13. Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.
14. Aux fins des présentes clauses, le terme " Nations Unies " » englobe les institutions financières internationales.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai défini par les orientations de chaque agence.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai défini par les orientations de chaque agence.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) permet à l'agence du système des Nations Unies ou son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF), accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF). En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF).
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.
- Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF), tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).
- Lorsque les capacités de gestion des finances publiques n'ont pas été évaluées ou que l'évaluation a révélé des faiblesses dans la capacité de l'institution supérieure de contrôle : l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) confiera les audits à un cabinet d'audit privé.

Annexe 4 : Cadre des ressources estimées du Plan-cadre 2022-2026 au Cameroun

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	PS1 – UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE GRÂCE À UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE ET VERTE DE L'ÉCONOMIE AVEC UNE CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS						
Réalisation 1 : D'ici à 2026, davantage de personnes, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes socialement et économiquement vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, bénéficient de façon équitable d'opportunités accrues, dans une économie verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs (ODD 1, 5, 8, 9, 10, 12, 17).	Produit 1.1 : Les chaines de valeurs porteuses (végétales, forestières, animales et halieutiques), à fort potentiel d'exportation sont développées et promues.	ILO	500,000	0	115,000	115,000	385,000
		FAO	5,000,000	600,000	1,464,936	2,064,936	2,935,064
		FIDA	26,278,322	26,278,322	0	26,278,322	0
		UNESCO	18,463,000	463,000	0	463,000	18,000,000
		UNOPS	7,300,000	0	7,300,000	7,300,000	0
		HCR	22,245,130	10,403,400	2,368,346	12,771,746	9,473,384
		PNUD	2,500,000	500,000	-	500,000	2,000,000
		ONUDI	3,500,000	0	0	0	3,500,000
		PNUE	30,000	0	30,000	30,000	0
		Total Produit 1.1	85,816,452	38,244,722	11,278,282	49,523,004	36,293,448
	Produit 1.2 : Les TPME, les sociétés coopératives et les start-up portées prioritairement par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables ont un meilleur accès aux mécanismes de financement inclusifs.	UNICEF	22,957,429	5,084,432	0	5,084,432	17,872,996
		OIT	2,000,000	0	160,000	160,000	1,840,000
		FAO	1,000,000	250,000	0	250,000	750,000
		FIDA	2,546,978	2,546,978	0	2,546,978	0
		OIM	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		UNOPS	600,000	0	600,000	600,000	0
		ONU-Femmes	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		HCR	1,518,355	1,143,910	74,889	1,218,799	299,556
		PNUD	3500000	500,000	-	500,000	3,000,000
		ONU-Habitat	2,000,000	5,000	50,000	55,000	1,945,000
		ONUDI	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		PNUE	30,000	0	30,000	30,000	0
		ONUDC	50,000	0	0	0	50,000
		Total Produit 1.2	39,202,762	9,530,320	914,889	10,445,209	28,757,552

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 1.3 : Les capacités des institutions, des TPME, des sociétés coopératives et des start-up portées prioritairement par les jeunes, les femmes et les couches vulnérables sont renforcées pour une contribution effective à la transformation de l'économie.	OIT	4,500,000	0	300,000	300,000	4,200,000
		FAO	1,000,000	300,000	0	300,000	700,000
		FIDA	956,994	956,994	0	956,994	0
		UNOPS	300,000	0	300,000	300,000	0
		OIM	4,000,000	0	0	0	4,000,000
		PNUD	1300000	300,000	-	300,000	1,000,000
		ONUDI	500,000	0	500,000	500,000	-
		PAM	405,000			0	405,000
		Total Produit 1.3	12,961,994	1,556,994	1,100,000	2,656,994	10,305,000
	Produit 1.4 : Les communautés économiques régionales et les cadres institutionnel, législatif et réglementaire nationaux sont renforcés pour une meilleure intégration des marchés et la promotion du libre-échange continental.	FAO	1,000,000	300,000	0	300,000	700,000
		FIDA	2,512,721	2,512,721	0	2,512,721	0
		PNUD	500,000	200,000	-	200,000	300,000
		ONUDI	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		Total Produit 1.4	5,012,721	3,012,721	0	3,012,721	2,000,000
	Produit 1.5 : Le Plan directeur d'industrialisation est mis en œuvre.	FAO	1,000,000	200,000	0	200,000	800,000
		FIDA	500,000	0	0	0	500,000
		PNUD	4,500,000	35,000	50,000	85,000	4,415,000
		ONUDI	1,500,000	0	0	0	1,500,000
		Total Produit 1.5	7,500,000	235,000	50,000	285,000	7,215,000
	Total effet 1		150,493,929	52,579,757	13,343,171	65,922,928	84,571,000
	TOTAL PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1		150,493,929	52,579,757	13,343,171	65,922,928	84,571,000

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
 PS2 – DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DE QUALITÉ, INCLUSIF ET ÉQUITABLE							
Réalisation 2.1 : D'ici à 2026, davantage de personnes, par tranche d'âge, particulièrement les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les PDI, utilisent des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable pour réaliser leur plein potentiel humain et accroître leur bien-être social et économique (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17).	Produit 2.1.1 : Un accès accru de façon équitable et durable des nouveau-nés, enfants, adolescents, femmes et hommes aux services de prévention et de prise en charge des cas de maladies et de malnutrition de qualité.	UNICEF	77,531,961	17,171,174	0	17,171,174	60,360,787
		FAO	1,000,000	100,000	0	100,000	900,000
		OMS	7,500,000	1,500,000		1,500,000	6,000,000
		HCR	55,262,125	17,069,475	7,638,530	24,708,005	30,554,120
		UNFPA	17,000,000	2,000,000	0	2,000,000	15,000,000
		PAM	2,660,000	-	-	0	2,660,000
		Total Produit 2.1.1	160,954,086	37,840,649	7,638,530	45,479,179	115,474,907
	Produit 2.1.2 : Les capacités du système national de santé sont renforcées pour fournir des services essentiels de qualité à tous et répondre efficacement aux situations d'urgences et aux épidémies.	UNICEF	6,999,396	1,550,172	0	1,550,172	5,449,224
		FAO	5,000,000	200,000	3,200,000	3,400,000	1,600,000
		OIT	400,000	50,000	220,000	270,000	130,000
		UNOPS	23,900,000	0	23,900,000	23,900,000	0
		OMS	2,540,000	508,000		508,000	2,032,000
		UNFPA	3,000,000	500,000	0	500,000	2,500,000
		OIM	1,500,000	0	0	0	1,500,000
		ONUSIDA	3,200,000	2,000,000	0	2,000,000	1,200,000
		Total Produit 2.1.2	46,539,396	4,808,172	27,320,000	32,128,172	14,411,224
	Produit 2.1.3 : Un accès accru de façon équitable et durable des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, des adolescents, des personnes âgées et des communautés vulnérables à une alimentation saine, nutritive, adéquate, diversifiée et sécurisée et aux services de prévention de la malnutrition.	UNICEF	20,552,023	4,551,702	0	4,551,702	16,000,322
		FIDA	250,000	250,000	0	250,000	0
		FAO	5,000,000	1,000,000	400,000	1,400,000	3,600,000
		OMS	400 000	50 000	0	50 000	350 000
		HCR	26,579,545	10,868,305	3,142,247	14,010,552	12,568,993
		PAM	50,524,000	-	-	0	50,524,000
		Total Produit 2.1.3	103,305,568	16,720,007	3,542,247	20,262,254	83,043,315

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 2.1.4 : Les capacités du système national de surveillance et de coordination de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées pour permettre l'utilisation efficace des données par les utilisateurs.	UNICEF	4,086,190	904,977	0	904,977	3,181,212
		FAO	3,000,000	0	0	0	3,000,000
		OMS	250,000	50,000	-	50,000	200,000
		PAM	252,000	-	-	0	252,000
		Total Produit 2.1.4	7,588,190	954,977	0	954,977	6,633,212
	Produit 2.1.5 : Les capacités du système de protection sociale sont renforcées pour répondre efficacement aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes, des femmes et des personnes laissées pour compte, en vue de la réduction des inégalités.	OIM	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		HCR	167,347,580	48,854,265	23,698,663	72,552,928	94,794,652
		PAM	500,000	-	-	0	500,000
		Total Produit 2.1.5	168,847,580	48,854,265	23,698,663	72,552,928	96,294,652
	Produit 2.1.6 : Un accès accru des enfants, des adolescents, des jeunes, prioritairement les filles, et des groupes vulnérables, à une éducation inclusive de qualité, y compris une offre d'alphabétisation.	UNICEF	49,613,461	10,988,002	0	10,988,002	38,625,459
		UNESCO	32,920,000	9,120,000	0	9,120,000	23,800,000
		HCR	29,330,290	20,961,480	1,673,763	22,635,243	6,695,047
		PAM	19,528,000	-	-	0	19,528,000
		Total Produit 2.1.6	131,391,751	41,069,482	1,673,763	42,743,245	88,648,506

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 2.1.7 : Un accès accru de façon équitable et durable des jeunes de 15-35 ans à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissage, en adéquation avec le secteur productif.	UNICEF	16,537,820	3,662,667	0	3,662,667	12,875,153
		OIT	2,500,000	175,000	500,000	675,000	1,825,000
		OIM	2,000,000	0	0	0	2,000,000
		HCR	11,692,215	8,679,405	602,561	9,281,966	2,410,249
		ONU-Habitat	350,000	0	50,000	50,000	300,000
		Total Produit 2.1.7	33,080,035	12,517,072	1,152,561	13,669,633	19,410,402
		Sous-total effet 2.1	651,706,607	62,764,625	65,025,764	227,790,389	423,916,218
Réalisation 2.2 : D'ici à 2026, les écarts dans les indicateurs clés socio-économiques sont réduits, reflétant une plus grande égalité des sexes et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17).	Produit 2.2.1 : Le potentiel des jeunes filles et des femmes est valorisé afin qu'elles participent aux efforts de développement dans tous les secteurs et jouissent équitablement des bénéfices de la croissance au même titre que les hommes	ONU-Femmes	2,500,000	0	250,000	250,000	2,250,000
		FAO	4,000,000	300,000	0	300,000	3,700,000
		UNFPA	9,000,000	1,500,000	0	1,500,000	7,500,000
		ONUUDI	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		Total Produit 2.2.1	16,500,000	1,800,000	250,000	2,050,000	14,450,000
	Produit 2.2.2 : Les disparités entre les hommes et les femmes sont réduites dans tous les domaines de la vie nationale (politique, économique, sociale, culturelle, sportive etc.) et les données statistiques existent pour en rendre compte.	UNICEF	3,873,053	857,774	0	857,774	3,015,279
		OIT	70,000	0	50,000	50,000	20,000
		PAM	500,000	-	-	0	500,000
		ONUDC	50,000	-	-	0	50,000
		Total Produit 2.2.2	4,493,053	857,774	50,000	907,774	3,585,279

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A) Cores (RR)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR) Non cores (sources) (OR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 2.2.3 : Les femmes et les jeunes filles et garçons sont protégés de toutes formes de violences et de discriminations à leur encontre dans tous les secteurs de la vie publique.	ONU-Femmes	8,500,000	365,000	0	365,000	8,135,000
		HCR	16,741,515	7,488,200	1,850,662	9,338,862	7,402,653
		UNFPA	9,800,000	1,000,000	0	1,000,000	8,800,000
		ONU-Habitat	2,500,000	40,000	0	40,000	2,460,000
		PAM	500,000	-	-	0	500,000
		ONUDC	100,000	-	-	0	100,000
		Total Produit 2.2.3	38,141,515	8,893,200	1,850,662	10,743,862	27,397,653
	Sous-total effet 2.2		59,134,568	11,550,974	2,150,662	13,701,636	45,432,932
	Total effet 2		710,841,175	174,315,598	67,176,426	241,492,024	469,349,151
	TOTAL PRIORITÉ STRATÉGIQUE		710,841,175	174,315,598	67,176,426	241,492,024	469,349,151



PS3 – APPUI INSTITUTIONNEL ET PARTICIPATION CITOYENNE

Réalisation 3 : D'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, y compris les réfugiés et PDI, contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques au niveau national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits (ODD 5, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17).

Produit 3.1 : Les capacités des acteurs de la société civile et des populations, y compris les jeunes, les femmes et les personnes socialement vulnérables, sont renforcées pour une participation effective et inclusive aux processus décisionnels aux niveaux communautaire, communal, régional et national.

UNICEF	2,559,331	566,821	0	566,821	1,992,510
UNESCO	24,000,000	500,000	3,000,000	3,500,000	20,500,000
FAO	1,000,000			0	1,000,000
OIM	1,500,000	0	0	0	1,500,000
UNOPS	1,000,000	0	1,000,000	1,000,000	0
HCR	21,308,685.00	4,890,630.00	3283614	8174244	13,134,441
PNUD	800000	200,000	-	200000	600,000
ONU-Habitat	200,000	100,000	100,000	200,000	0
ONUDC	100,000	0	0	0	100,000
Total Produit 3.1	52,468,016	6,257,451	7,383,614	13,641,065	38,826,951

Produit 3.2 : Les capacités de coordination, d'anticipation et de réponse aux chocs des institutions et des populations sont renforcées à tous les niveaux, et améliorent l'efficacité des politiques de développement.

UNICEF	8,991,714	1,991,415	0	1,991,415	7,000,299
UNESCO	19,000,000	500,000	3,000,000	3,500,000	15,500,000
ONU-Femmes	500,000	0	250,000	250,000	250,000
OIT	150,000	0	50,000	50,000	100,000
HCR	4,443,195	2,398,450	408,949	2,807,399	1,635,796
PNUD	800000	300,000	0	300,000	500,000
ONU-Habitat	3,800,000	40,000	0	40,000	3,760,000
PNUE	30,000	0	30,000	30,000	0
ONUDC	220,000	0	0	0	220,000
Total Produit 3.2	37,934,909	5,229,865	3,738,949	8,968,814	28,966,095

Produit 3.3 : Les parties prenantes de la décentralisation sont outillées pour renforcer une utilisation efficiente des compétences transférées, y compris les ressources.

UNICEF	2,559,331	566,821	0	566,821	1,992,510
ONU-Femmes	500,000	0	250,000	250,000	250,000
UNESCO	22,000,000	500,000	3,000,000	3,500,000	18,500,000
PNUD	8900000	900,000		900,000	8,000,000
ONU-Habitat	350,000	50,000	150,000	200,000	150,000
Total Produit 3.3	34,309,331	2,016,821	3,400,000	5,416,821	28,892,510

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Ressources disponibles				Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
			Total (USD) (A)	Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 3.4 : Les cadres juridiques, institutionnels et techniques sont renforcés pour une meilleure administration de la justice, un plus grand respect des droits et une meilleure participation des populations.	UNICEF	506,436	112,162	0	112,162	394,275
		HCDH	3,750,000	3,750,000		3,750,000	0
		OIT	135,000	0	35,000	35,000	100,000
		OIM	1,000,000		0	0	1,000,000
		PNUD	2400000	400,000		400,000	2,000,000
		ONUDC	212,500	-	-	0	212,500
		Total Produit 3.4	8,003,936	4,262,162	35,000	4,297,162	3,706,775
	Produit 3.5 : Le Système national d'information statistique est renforcé et permet une participation effective des parties prenantes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.	UNICEF	3,873,053	857,774	0	857,774	3,015,279
		FAO	2,000,000	0	1,000,000	1,000,000	1,000,000
		ONU-Femmes	1,000,000	0	0	0	1,000,000
		OIT	175,000	25,000	75,000	100,000	75,000
		OIM	400,000	0	0	0	400,000
		UNFPA	6,200,000	1,000,000	0	1,000,000	5,200,000
		PNUD	400000	400,000	0	400,000	-
		ONU-Habitat	300,000	50,000	150,000	200,000	100,000
		ONUDI	1,500,000	0	0	0	1,500,000
		PAM	252,000	-	-	0	252,000
		Total Produit 3.5	16,100,053	2,332,774	1,225,000	3,557,774	12,542,279
	Total effet 3		148,816,244	20,099,071	15,782,563	35,881,634	112,934,611
	TOTAL PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3		148,816,244	20,099,071	15,782,563	35,881,634	112,934,611

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
 PS4 – DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET DES CATASTROPHES							
Réalisation 4 : D'ici à 2026, les populations des différentes zones agro-écologiques, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivent dans un environnement plus sain, gèrent de manière durable les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes aux chocs liés aux catastrophes et aux changements climatiques (ODD 5, 11, 13, 14, 15, 16, 17).	Produit 4.1 : Les capacités des acteurs-clés sont renforcées pour l'amélioration des cadres institutionnel et réglementaire, en vue de faciliter l'accès à la finance climatique aux niveaux national, régional et communal.	FAO	7,300,000	0	0	0	7,300,000
		UNESCO	5,000,000	0	0	0	5,000,000
		OIM	150,000	0	0	0	150,000
		PNUD	5200000	200,000	-	200,000	5,000,000
		PNUE	30,000	0	30,000	30,000	-
		Total Produit 4.1	17,680,000	200,000	30,000	230,000	17,450,000
	Produit 4.2 : Les acteurs institutionnels et communautaires sont outillés pour concevoir et mettre en œuvre, de manière inclusive, des actions intégrées et innovantes pour l'amélioration de l'état de l'environnement et de la biodiversité, et pour soutenir la lutte contre les changements climatiques.	UNICEF	30,768,236	6,814,309	0	6,814,309	23,953,927
		FIDA	2,000,000	2,000,000	0	2,000,000	0
		FAO	5,244,750	0	2,244,750	2,244,750	3,000,000
		UNOPS	22,000,000	0	22,000,000	22,000,000	0
		UNESCO	8,700,000	0	0	0	8,700,000
		HCR	3,898,500	2,936,970	192,307	3,129,277	769,223
		PNUD	4200000	200,000	-	200,000	4,000,000
		ONU-Habitat	6,500,000	10,000	3,000,000	3,010,000	3,490,000
		ONUDI	14,000,000	0	500,000	500,000	13,500,000
		ONUDC	100,000	0	0	0	100,000
		Total Produit 4.2	97,411,486	11,961,279	27,937,057	39,898,336	57,513,150

Effets	Produits	Agences résidentes et non résidentes (Configuration UN)	Total (USD) (A)	Ressources disponibles			Ecart/ Gap de Financement C= (A-B)
				Cores (RR)	Non cores (sources) (OR)	Total (B)	
	Produit 4.3 : Les acteurs institutionnels-clés sont dotés de capacités pour la collecte, l'analyse, la gestion, l'utilisation, et la diffusion des données relatives à l'environnement (Cadre de Sendai, Accord de Paris) pour influencer les politiques et stratégies de développement.	FAO	2,000,000	0	0	0	2,000,000
		UNESCO	1,200,000	0	0	0	1,200,000
		OIM	200,000	0	0	0	200,000
		PNUD	2200000	200,000	0	200,000	2,000,000
		ONU-Habitat	150,000	10,000	25,000	35,000	115,000
		PNUE	80,000	0	30,000	30,000	50,000
		Total Produit 4.3	5,830,000	210,000	55,000	265,000	5,565,000
	Produit 4.4 : Les entités décentralisées des zones à risque sont aptes à concevoir et à mettre en œuvre des réponses adaptées aux risques sanitaires et climatiques et aux catastrophes.	UNICEF	9,119,619	2,019,742	0	2,019,742	7,099,877
		FAO	2,000,000	0	0	0	2,000,000
		PNUD	1200000	200,000	-	200,000	1,000,000
		ONU-Habitat	7,200,000	0	200,000	200,000	7,000,000
		PAM	1,771,000	-	-	0	1,771,000
		Total Produit 4.4	21,290,619	2,219,742	200,000	2,419,742	18,870,877
	Total effet 4		142,212,105	14,591,021	28,222,057	42,813,078	99,399,027
	TOTAL PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4		142,212,105	14,591,021	28,222,057	42,813,078	99,399,027
	TOTAL DU BUDGET ESTIMATIF DU PLAN-CADRE SUR 5 ANS		1,152,363,453	261,585,447	124,524,217	386,109,664	766,253,789